



M. Max Yalden, commissaire aux langues officielles (à gauche), en conversation avec le député James Richardson.

## Le commissaire aux langues dénonce le projet de réforme de la Constitution

(D'après PC) — Les changements linguistiques que le gouvernement fédéral a proposés sont si faibles qu'ils ne constitueraient en fait qu'un pas en arrière.

Tel est l'avis exprimé par le commissaire aux langues officielles du Canada, M. Max Yalden qui ajoutait que le projet de loi sur la réforme constitutionnelle du gouvernement Trudeau contient de sérieuses lacunes qui affaiblissent les garanties prévues par la loi des langues officielles.

M. Yalden, qui témoignait hier devant le comité spécial de la Chambre et du Sénat qui étudie le Bill C-60, a soutenu en effet que ce projet de loi fait montre de "faiblesse" et que certains articles, tels que rédigés actuellement, risquent de porter atteinte à l'égalité du français et de l'anglais au pays.

Le commissaire a pointé le doigt trois parties qui lui semblent insatisfaisantes. Tout d'abord, a-t-il mentionné, le texte du préambule du projet de loi peut créer l'impression qu'on attache moins d'importance à l'égalité des deux langues que ne le faisait la loi sur les langues officielles.

M. Yalden a noté que le français et l'anglais deviennent dans ce préambule "les principales langues parlées" du pays alors que la loi qui régit son organisme les définissait clairement en tant que "langues officielles du pays".

En fait, de faire remarquer M. Yalden aux députés et aux sénateurs, le projet de loi ne confère pas de statut comme tel au français et à l'anglais. Bien que l'on retrouve par la suite l'expression "langues officielles", ce dernier estime que le préambule qui définit les objectifs de la Fédération devrait être plus explicite.

Interrogé sur cet aspect par le député de Vanier, M. Jean-Robert Gauthier, M. Yalden a affirmé "je suis certain qu'il ne s'agit pas d'un accident si l'on utilise maintenant l'expression langues parlées" ajoutant par contre qu'il ne croyait pas que les auteurs aient voulu remettre en question l'égalité de statut des deux langues officielles.

Dans la même veine, le commissaire a noté une autre différence intentionnelle entre C-60 et la loi des langues officielles. Le nouveau projet de loi stipule en effet "que le français et l'anglais sont les langues officielles du Canada pour les objets désignés par le Parlement du Canada et les corps législatifs provinciaux dans leur sphère de compétence respective" une formulation qui laisse dans l'ombre la section de la loi des langues officielles qui dit que

les deux langues jouissent "de droits et de privilèges égaux".

Selon l'interprétation de M. Yalden, l'égalité des deux langues ne serait plus assurée que lorsque cette égalité serait reconnue par un corps législatif canadien.

Par ailleurs, de faire remarquer ce dernier, lorsqu'il est question du droit pour une individu de communiquer en français ou en anglais avec un organisme public, le texte omet de parler des services canadiens à l'étranger, des services au public voyageur au Canada (tel Air Canada) et ces dispositions ne s'appliqueraient plus qu'aux régions désignées comme bilingues par le Parlement.

M. Yalden a dit craindre que ces omissions ne révèlent une "fâcheuse tendance à aborder de façon étroite la question de l'égalité des deux langues" et ne restreignent les droits linguistiques des Canadiens.

### Obscure et discriminatoire

Le commissaire aux langues officielles a dit trouver insatisfaisante également la section qui traite de la langue d'enseignement. Selon lui, l'article 21 est pour le moins obscur et n'accorde le droit à l'enseignement dans la langue minoritaire qu'aux membres de la minorité, ce qui exclut les gens qui font partie de la majorité ainsi que les résidents étrangers.

M. Yalden juge que ces dispositions sont discriminatoires à l'égard des immigrants et qu'elles peuvent occasionner des anomalies administratives comme, par exemple, lorsque des parents d'une majorité souhaitent que leurs enfants suivent des cours d'immersion.

Il a donc suggéré que les législateurs optent pour le libre choix de la langue d'enseignement même si cela pose des difficultés d'ordre pratique, notamment au Québec.

### Contre la double majorité

Le commissaire Yalden a dénoncé en outre le système de double majorité de la Chambre de la Fédération. A ses dires, le projet de loi sous-entend que le Parlement reflétera inévitablement des partis linguistiques et M. Yalden doute qu'il faille fonder des textes constitutionnels sur une "suspicion mutuelle".

De plus, a-t-il fait valoir, la détermination de l'appartenance linguistique d'un député pourrait être désagréable et s'avérer d'application difficile.

Il a dit préférer un système qui ne risquerait pas de diviser inéluctablement les francophones et les anglophones.

## Jeux: prévisions irréalistes dès le départ, selon un architecte

MONTREAL (PC) — Un architecte qui a réalisé un modèle miniature des installations olympiques, en 1970, à la requête des autorités de la Ville de Montréal, a soutenu que les prévisions budgétaires de \$62,2 millions établies par les autorités de Montréal pour la construction des installations olympiques étaient tout simplement irréalistes.

Témoignant devant la commission Malouf chargée par le gouvernement provincial de faire la lumière sur le déficit de \$1,2 milliard des jeux olympiques d'été de 1976, l'architecte Michel Osterrath a affirmé que le groupe de travail dont il avait la direction estimait que le coût des installations olympiques serait plus près de \$250 millions.

"La question du coût des installations olympiques a toujours été plutôt vague, a ajouté l'architecte, dont la reproduction miniature du complexe olympique, mesurant 10 pieds de long, était en montre dans la salle du Palais de justice où se déroule l'enquête publique.

L'architecte montréalais, qui est à l'emploi de l'importante firme architecturale Webb, Zerafa, Menkes et Housden, a dit à la commission d'enquête que les installations proposées n'étaient pas réalisables au coût projeté de \$62,2 millions.

Le modèle à l'échelle, préparé pour être soumis au Comité olympique international en mai 1970, comportait un stade sans toit et des piscines dans ce qui était convenu d'appeler à l'époque le parc olympique, dans l'est de Montréal, et où, éventuellement, furent construits les principales installations olympiques, au coût de \$850,6 millions. C'est en mai 1970 que la Ville de Montréal a été désignée comme ville-hôte des jeux Olympiques d'été de 1976.

### Prévisions raisonnables

Nous estimions, à l'époque, qu'il en coûterait entre \$1,000 et \$1,500 le siège pour construire un stade non couvert", a poursuivi M. Osterrath. "C'était un prix jugé raisonnable à l'époque", a ajouté l'architecte montréalais qui est, à l'heure actuelle, coordonnateur du complexe Guy Favreau construit par le gouvernement fédéral dans le centre-ville de Montréal.

La Ville de Montréal se proposait de construire un stade de 70,000 à 80,000 sièges dont le coût pouvait atteindre \$120 millions, a-t-il poursuivi. Les plans comportaient égale-

ment la construction d'un vélodrome de 25,000 sièges et de deux piscines olympiques pouvant accueillir 7,000 et 8,000 spectateurs respectivement.

La firme dont il est à l'emploi avait fait appel à des experts dans la conception d'installations olympiques qui avaient notamment collaboré à la préparation des plans soumis par la ville de Prague pour l'obtention des jeux Olympiques de 1972. C'est la ville de Berlin qui devait éventuellement être choisie.

M. Osterrath a dit que jusqu'en 1972, sa firme d'architectes avait l'impression qu'elle avait de bonnes chances de décrocher le contrat pour la conception et la réalisation des installations olympiques de Montréal. En 1972, il fut invité à assister à la projection d'un film montrant les plans de l'architecte français Roger Taillibert. Peu de temps après, c'est l'architecte français qui était désigné pour construire le stade olympique.

M. Taillibert, qui a déjà reçu des honoraires de \$4 millions pour son

travail, s'est vu offrir un montant additionnel de \$2,8 millions par le gouvernement du Québec en guise de règlement final de ses honoraires. Selon le gouvernement québécois, l'architecte parisien, qui n'a jamais signé de contrat avec la Ville de Montréal, réclame entre \$10 et \$20 millions.

### Témoignage "imprécis"

Le juge Albert Malouf, de la Cour supérieure, qui préside l'enquête sur le déficit olympique, a autorisé l'avocat de la Ville de Montréal, Me Neuville Lacroix, à contre-interroger l'architecte Osterrath après que le procureur de la Ville de Montréal eut qualifié "d'imprécis" le témoignage de l'architecte.

Dans une tentative destinée à mettre en doute la portée de l'implication de M. Osterrath dans l'aventure olympique, Me Lacroix a invité le témoin à spécifier qu'il n'avait travaillé sur le modèle que pendant trois ou quatre mois.

Invité par Me Lacroix à dire si

ses prévisions budgétaires de \$250 millions tenaient compte des augmentations imprévues des coûts, M. Osterrath a répondu par la négative.

Un autre témoin, M. Maurice Gauvin, ingénieur à l'emploi de la Ville de Montréal, a fait le récit d'une série de rencontres qu'il avait eues avec Roger Taillibert à partir de 1967 alors qu'il avait montré à l'architecte parisien les aménagements sportifs dont disposait la ville de Montréal.

"M. Taillibert me tenait au courant du travail qu'il faisait en France", a expliqué le témoin. Celui-ci a ajouté qu'il ne croyait pas que la Ville de Montréal ait défrayé les dépenses de M. Taillibert lors du séjour de ce dernier à Montréal en 1967.

En août 1971, M. Taillibert a prononcé une conférence devant les architectes et ingénieurs de Montréal et il a présenté des diapositives pour expliquer son travail en France.

## Malouf prêt à découvrir la vérité par tous les moyens

MONTREAL (PC) — Le juge Albert Malouf, qui préside l'enquête sur le déficit exorbitant des jeux Olympiques de Montréal, a déclaré, hier, au début de la première audience publique de la commission d'enquête, qu'il est bien décidé à découvrir la vérité sur les raisons qui ont fait que les coûts des installations olympiques ont atteint des proportions hors de tout contrôle.

C'est notre intention de découvrir la vérité par tous les moyens légaux que nous jugerons être dans les meilleurs intérêts. Nous voulons découvrir la vérité, a dit le président de la commission, qui est assisté dans sa tâche d'un ingénieur et d'un comptable.

Le juge Malouf, de la Cour supérieure du Québec, a invité les citoyens à ne pas hésiter à communiquer avec la commission qu'il préside s'ils disposent de renseignements

de nature à faire la lumière sur les raisons du coût exorbitant des installations des JO.

C'est une obligation morale, en tant que citoyen, de communiquer avec nous si vous disposez de renseignements qui pourraient nous être utiles. On ne doit pas oublier que c'est le public lui-même, par l'intermédiaire de ses représentants dûment élus, qui a décidé de la tenue de cette enquête et cette commission est la dernière chance de faire la lumière dans cet imbroglio, a dit le juge Malouf.

Le procureur chef de la commission, Me Bernard Carisse, a expliqué pour sa part que l'enquête s'occupera de questions concernant les collusions et les pots-de-vin, tout comme les pratiques frauduleuses ou irrégulières.

### Réponse au RCM

Les considérations politiques ne

doivent pas entrer en ligne de compte au moment de décider quels témoins seront convoqués les premiers. Telle est la réponse qu'a faite le juge Malouf, lors d'une conférence de presse, à un journaliste qui lui avait demandé si la commission tiendrait compte des représentations formulées par le Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM) qui constitue l'opposition à l'Hôtel de ville.

Le RCM avait notamment demandé à la commission d'examiner le rôle de l'administration Drapeau dans le dossier olympique avant la tenue des élections municipales du 12 novembre prochain.

Nous avons intérêt à présenter les sujets suivant le calendrier déjà tracé, a dit le juge, qui a ajouté: "La totalité de la preuve doit être présentée, car les demi-vérités sont très dangereuses".



La commission chargée d'enquêter sur le déficit olympique est composée de M. Jean-Guy Laliberté, du juge Albert Malouf, de la cour supérieure (au centre) et de M. Gilles Poirier.

## Loi 101: Québec n'entend pas céder aux demandes des Indiens

QUEBEC (PC) — Le gouvernement québécois n'a pas l'intention d'amender la loi 101 sur la langue française comme le demandent les Indiens de la réserve de Caughnawaga, située à proximité de Montréal, a déclaré hier dans une interview, M. Eric Gourdeau, qui est en charge des Affaires indiennes.

Selon M. Gourdeau, il serait "impossible" d'amender la Charte de la langue française.

Mercredi, les Indiens de la réserve ont refusé d'enregistrer plus de 300 de leurs enfants à l'école secondaire Howard Billings de Chateaugay car, disent-ils, ils refusent de solliciter les certificats d'éligibilité requis par la loi 101 pour avoir accès aux écoles de langue anglaise.

La loi 101 ne s'applique pas aux Indiens vivant dans la réserve. Cependant, une fois qu'ils en sortent ils doivent, à l'instar de tous les Québécois, prouver qu'ils ont droit à l'enseignement en langue anglaise.

Le problème serait résolu, a dit M. Gourdeau, si le gouvernement fédéral acceptait de construire une école secondaire sur la réserve, comme le préconise le gouvernement québécois.

M. Gourdeau se dit prêt à rencontrer les dirigeants de la communauté indienne la semaine prochaine. Selon lui, MM. Jacques-Yvan Morin, ministre de l'Éducation et Camille Laurin, ministre du Développement culturel, pourraient y assister.

Il a rappelé que l'an dernier la loi 101 n'avait posé aucun problème. Pour M. Gourdeau, donc, la manifestation de mercredi n'est qu'une "stratégie" de la part des Indiens de Caughnawaga, qui estiment que "tous ceux qui légifèrent sont des immigrants (au Canada)".

### BARILS A VENDRE

Barils de bois, idéal pour planter des fleurs, faire des clôtures, etc., 4" haut x 3 1/2" diamètre, \$1,00 chaque, min. 5, 19 pour \$15,00.  
**FOB Entrepôt St-Malo**  
 1440 Rue Sample  
 Appelez à 681-6111

**HAUTE FOURRURE**  
 CREATIONS **Jeanne Hardy**  
 MAIL ST-ROCH, QUÉBEC  
 461 est. rue Saint-Joseph  
 529-5756



l'est du québec le québec régional le québec métropolitain

# dans nos régions

en bref



## Sur la place publique

Au ciseau comme à la scie mécanique, une douzaine de sculptures plus grandes que nature ont été exécutées sur la place publique, pendant la Semaine de l'artisan de Saint-Jean-Port-Joli, qui s'est terminée dimanche par une démonstration de sculpture communautaire. Maniant la scie mécanique avec une dextérité faisant l'envie de bien des bûcherons, Steve Lindsay, de Saint-George, Maine, s'affaire à l'ébauche d'une femme couchée d'intrigantes dimensions.

## Nouvelle station CFER-TV

**RIMOUSKI** — C'est aujourd'hui qu'a lieu à Rimouski l'ouverture de la nouvelle station de télévision CFER-TV, en présence de personnalités civiles et religieuses, dont Mme Jeanne Sauvé, ministre fédérale des Communications, et M. Alain Marcoux, député péquiste du comté de Rimouski. Rappelons que CFER-TV, une station de Télé-Capitale Lévis, est entré en ondes le 4 juin dernier, soit moins de huit mois après la levée de la première pelletée de terre, qui eut lieu le 21 octobre 1977. Station à vocation régionale, CFER dessert le Bas-Saint-Laurent, une partie de la Gaspésie et la Côte-Nord. Le public pourra visiter cette nouvelle station située sur le boul. Ste-Anne, à Pointe-au-Père, au cours du week-end.

## Québec: 1er choix

**SEPT-ÎLES** — Le Parti québécois de la région Côte-Nord vient de présenter une nouvelle publication mensuelle, un journal format tabloïd, "Québec: 1er choix". Tiré au début à 8,000 copies, ce journal sera expédié aux membres du PQ dans les circonscriptions de Duplessis et de Saguenay, et sera disponibles dans les tabagies. Ce journal, préparé sous la responsabilité de Pierre Paquet, permanent régional du PQ, est assuré d'un autofinancement pour les prochains mois. Les deux numéros disponibles présentent plusieurs cartes d'affaires et de messages commerciaux. Sur le plan rédactionnel, les députés collaboreront et des textes de partisans seront publiés, de même qu'une chronique parlementaire et la vulgarisation des projets de loi importants. Déjà six régions du Québec ont un journal mensuel.

## Bourse du Conseil des arts

**LA POCATIERE** — Le Conseil des arts a attribué une bourse de \$7,320 au talentueux pianiste Michel Franck, 29 ans, de Saint-Joseph de Kamouraska, afin de lui permettre de poursuivre ses études musicales, pendant une autre année, au renommé Juilliard School de New York, sous la conduite du professeur Adèle Marca. On se rappellera que Michel Franck est gagnant du Prix d'Europe 1977 et qu'il a été le soliste du concert de gala marquant le 125<sup>e</sup> anniversaire de l'obtention de la charte de l'université Laval, en 1977, sous la direction de James DePriest.

## Ouverture de la guerre au braconnage sur la Moisie

par Gilles OUELLET  
du bureau du Soleil

**SEPT-ÎLES** — Scandalisés et inquiets par le "braconnage éhonté" qui se pratique de plus en plus sur la rivière Moisie, et mécontents de l'attitude du ministère du Tourisme, Chasse et Pêche (MTCP) dans cette affaire, quelque 35 pêcheurs de la région de Sept-Îles viennent de se regrouper afin d'assurer "la conservation de la rivière Moisie, la qualité de l'environnement, et la survie du saumon de l'Atlantique".

La nouvelle association, que présidera M. Charles-A. Langlois, recueillera d'ici novembre différentes informations et suggestions de pêcheurs, tout en recrutant de nouveaux membres pour constituer une force de frappe, et devrait être en mesure à la fin de l'automne de faire des représentations fermes au ministre Yves Duhaime et à l'ensemble du gouvernement, dans le but de corriger une situation qui a vivement choqué des vieux pêcheurs de la région, surtout au cours de la saison de pêche au saumon qui s'achève.

Ces pêcheurs veulent absolument que finisse la plaie du braconnage, et que des mesures sévères soient prises pour éviter la pollution de la rivière, pour assurer le respect des permis de pêche, et pour que soit protégée la zone publique de cette rivière, c'est-à-dire les dix derniers milles de la rivière avant le fleuve Saint-Laurent.

Cette intervention publique survient après un échange de lettres entre des pêcheurs et le ministre Yves Duhaime.

Le 27 juin dernier, huit pêcheurs dénonçaient dans une lettre au ministre de nombreux cas de braconnage pratiqués par des familles indiennes mais aussi par des Blancs. Ces braconniers tendaient de longs filets dans les eaux de la Moisie et capturaient d'importantes quantités de saumon.

Effectivement, M. Victor Landry, responsable de la Conservation de la faune au bureau de Sept-Îles du MTCP, disait au SOLEIL, hier, que 14 agents ont veillé sur la rivière cet été contre huit l'été dernier, et ce au détriment d'autres rivières. Entre 1,000 et 1,200 saumons auraient été pris par des braconniers. Les agents ont saisi plus de 50 filets, un nombre record, et diverses poursuites seront intentées cet automne contre une cinquantaine de braconniers.

A ce sujet, le ministre Duhaime, dans une réponse aux pêcheurs le 27 juillet, a rappelé que "des agents ont été blessés cette année par des Indiens qui avaient été dérangés dans leurs activités de pêche". Comme le ministre explique que le problème déborde le cas de la pêche au saumon pour rejoindre celui de l'ensemble des revendications des droits des Amérindiens et qu'il faut traiter la question de façon globale, des pêcheurs ont critiqué le MTCP, le sommant de faire appliquer les lois pour tout le monde.

Des pêcheurs ont prétendu que M.

Duhaime voudrait remettre, en tout ou en partie, le contrôle de la Moisie aux Indiens, ce contre quoi les pêcheurs présents à la réunion des derniers jours s'opposeraient fermement.

Par ailleurs, les pêcheurs veulent être mieux informés sur la pollution de la rivière, de même que sur le harnachement éventuel de la Moisie par l'Hydro-Québec.

"Les emplacements des futurs barrages sont déjà déterminés", affirmait un pêcheur l'autre soir. Toutefois, le rapport d'activité de l'Hydro-Québec pour 1977 dit à ce sujet: "On a continué en 77 les relevés sur le terrain et les études de rentabilité sur les rivières Romaine, Moisie, etc... pour établir s'il est opportun d'y construire des centrales hydroélectriques". Rien de plus, mais rien de moins!

Pour ce qui est de la pollution, les pêcheurs ont surtout fait état des déversements des eaux usées des usines de Québec Cartier, à Mont Wright, qui ont souillé abondamment la rivière Moisie, l'année dernière et cette année. Des pêcheurs ont affirmé avoir vu des saumons agonisant après le passage de "la mer Rouge".

Quoi qu'il en soit, Québec Cartier a consacré \$2 millions pour tenter de corriger ses installations industrielles de Mont Wright et éviter la répétition de ces déversements.

Aussi, les pêcheurs attendent les résultats de recherches effectuées par des biologistes sur la rivière Moisie et sur les effets de ces déversements sur les saumons. Ces résultats devraient être connus en novembre prochain.

Enfin, les pêcheurs entendent être stricts et ils demanderont aux autres de l'être aussi, à propos de l'environnement, allant des déchets en passant par les égouts des chalets le long de la rivière et les cannettes de bière qui traînent ici et là, malheureusement.

Notons que la rivière Moisie, pratiquement un fleuve, est réputée comme étant l'une des plus belles rivières à saumon de l'Amérique.



L'une des rivières à saumon que des pêcheurs veulent préserver.

## A Lauzon, l'aménagement du centre-ville est bien engagé

Par Gilles PEPIN

**LAUZON** — 95 contribuables, propriétaires de 138 logements, sont déjà engagés dans le programme de restauration entrepris dans le vieux

centre-ville de Lauzon. La municipalité y est, elle aussi impliquée directement en ayant décrété des travaux de réfection d'infrastructure devant coûter quelque \$560,000. Le programme d'améliora-

tion de quartier a été mis en oeuvre par cette municipalité dès le mois d'avril dernier. Le conseil de ville a d'abord décrété un emprunt au montant de \$363,600 pour financer la partie couvrant la restauration d'habitations, puis un autre emprunt au montant de \$475,000 pour l'autre partie du programme visant la réfection et l'amélioration des équipements communautaires.

L'exécution du programme est donc déjà très bien engagée. Le plan quinquennal prévoit des déboursés totalisant quelque \$2 millions.

Au chapitre des travaux municipaux, un contrat a été confié à la firme Sintra Inc., pour la réfection de l'aqueduc et l'installation d'un collecteur d'égouts dans la rue Joliette puis dans une partie de la rue Saint-Joseph. Pour cette année, il est aussi question de la rénovation de l'ancien hôtel de ville, un projet qui doit faire bientôt l'objet d'un appel d'offres.

Les présents travaux d'infrastructure vaudront à la municipalité des subventions équivalentes à environ 50 pour 100 du coût total et venant de la Société d'habitation du Québec et de la Société centrale d'hypothèques et de logement.

Pour la restauration d'habitations, sur 95 demandes, 21 sont déjà acceptées par la SHQ. Le coût total admissible est de \$192,474, tandis que les subventions à ce chapitre totalisent \$112,693; \$73,357 seront données par la SCHL, \$19,668 par la SHQ et \$19,668 par la municipalité. La SCHL a de plus consenti des prêts à taux préférentiels pour un montant de \$82,407.

Le coordonnateur du programme, M. Gabriel Garneau, a ses bureaux en plein centre du secteur concerné. Le programme, a-t-il rappelé, ne se terminera qu'en 1982. Plusieurs autres propriétaires peuvent donc encore s'en prévaloir, puisque, au total, il a été envisagé une possibilité de restauration de 510 logements contenus dans 318 bâtiments.

## LE MANOIR CHARBOURG OUVRE LE 12 SEPTEMBRE

**Au menu:**  
Variété d'entrées, grillades et poissons, assortiment de desserts. De notre cellier, vins et grands crus.

**Sur semaine, diners d'affaires.**  
**L'ambiance:**  
Un accueil chaleureux, un décor typique, un personnel avenant.

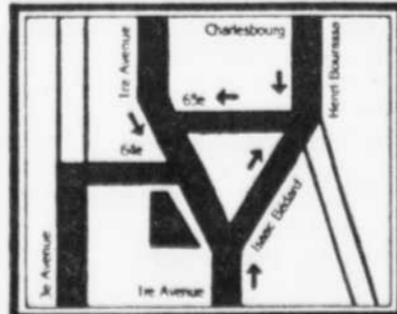
Une salle à manger, des salons privés.

**Réervations:**  
**626-6320**

*Le Manoir Charbourg*

6325, 1<sup>re</sup> Avenue, Charlesbourg

Entrée sur la 64<sup>e</sup> Rue.



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE QUÉBEC  
206-11-000373-780  
No Surintendant: 012767

**COUR SUPÉRIEURE**  
(En matière de faillite)  
Dans l'affaire de la faillite de:  
**MARTHE DESJARDINS BEAUDET**, Secrétaire de direction (223-878-984), domiciliée et résidant au 2455, Evangéline, app. 215, Giffard, P.Q., G1E 6G6.

**DEBITRICE**  
Avis est par les présentes donné que **MARTHE DESJARDINS BEAUDET**, du 2455, Evangéline, app. 215, Giffard, P.Q., a fait cession de ses biens le 29<sup>e</sup> jour d'août 1978 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 19<sup>e</sup> jour de septembre 1978, à 2:30 heures, au bureau du Séquestre Officiel, au 800, d'Youville, Suite 1801, Québec, P.Q.  
Daté de Québec, ce 31<sup>e</sup> jour d'août 1978.

**JOHN P. BUZZETTI, C.A., SYNDIC**  
Bureau de:  
**LEBLOND, BUZZETTI & ASSOCIÉS, SYNDICS**  
621 est, boulevard Charest  
Québec, P.Q., G1K 3J5  
Téléphone: 525-4641

**AVIS PUBLIC**

Avis par la présente est donné que la Commission scolaire Beauport lors de sa réunion régulière du 21 août 1978, a adopté une résolution d'emprunt au moyen d'obligations, au montant de \$140,000 pour financer les dépenses en immobilisations de l'année 1978-1979. Cette résolution rescinde la résolution du CC-191-75 en date du 22 juin 1978 relativement au budget d'immobilisations 1976-1977. Quiconque désire consulter la dite résolution pourra le faire au cours des quinze (15) jours suivant la parution de cet avis en s'adressant au soussigné durant les heures de bureau.  
Gilles Duval  
Directeur des services financiers  
Centre Administratif  
3301, boul. Mgr-Gauthier  
Beauport  
ce 5 septembre 1978

# loisirs par Jacques Drapeau



Le Soleil, Jean Vallières

Pour plusieurs Charlesbourgeois, une marche de santé dans les sentiers boisés de la montagne des roches vaut de l'or. Ce qui explique leur opiniâtreté à vouloir conserver cet espace à des fins récréatives.

## Branle-bas de combat autour d'une "montagne de roches"

La lutte est engagée de plus belle: le comité de citoyens versus la ville de Charlesbourg.

### Un peu d'histoire

C'est en 1976 que Shell Canada se portait acquéreur de la majorité des terrains formant la "montagne des roches". La compagnie a déboursé la rondelette somme de \$1.272.931.37 aux anciens propriétaires pour être en mesure d'élaborer son projet domiciliaire.

L'objectif du comité de citoyens: amener les autorités municipales à modifier le projet de construction de 1.760 unités de logement dans la montagne.

Mais pourquoi donc tout ce branle-bas pour une montagne de roches?

C'est bien simple: les 200 acres de cette montagne offrent une multitude de richesses pour la récréation. Elle est tissée de sentiers de nature qui ont permis à des milliers d'étudiants et de familles, depuis nombre d'années, de s'adonner à toutes sortes d'activités de loisirs à deux pas de leur école ou de leur foyer. On comprendra aisément que, jaloux de ce site unique, certains veulent le défendre à tout prix.

Un comité de citoyens s'est rapidement formé ensuite dans l'espoir que soit sauvegardée une partie du site à des fins de récréation. Plusieurs organismes, incluant les commissions scolaires de Charlesbourg et des Ilets, ont déjà offert leur appui au comité de citoyens.

En fait, les dissidents au projet voudraient que la ville de Charlesbourg rachète 100 des 200 acres pour les convertir en parc public. Dans les 100 acres visés, on retrouve cinq types de peuplements d'arbres en plus d'une très riche variété de plantes.

La morphologie des lieux est exceptionnelle. La montagne des roches est

située sur le littoral de l'ancienne mer Champlain. Les types de sol y sont variés.

On estime que 6.000 étudiants peuvent bénéficier, à un moment ou l'autre, des beautés naturelles du secteur. On y pratique les activités sportives inhérentes à l'éducation physique, au plein air et aux loisirs, notamment le ski de fond, la raquette, les randonnées pédestres, les courses d'orientation, le camping sauvage ou organisé, le cross-country, les activités d'hébertisme en milieu naturel.

La montagne des roches est située à environ 30 minutes de marche de l'école la plus éloignée et à cinq minutes de celle qui est la plus près. On a calculé que 11 écoles étaient situées à moins d'un mille et quart de cet immense espace vert.

### Sauvegarder, non saboter

"Nos intentions sont positives, note Antonio Gravel, l'un des membres du comité pour la sauvegarde de la montagne. Nous ne voulons pas saboter le projet de construction domiciliaire, mais simplement permettre de conserver une partie du site à des fins récréatives."

Un autre membre du comité démontre les intentions fermes du comité de mener une lutte endiablée. Il affirme ceci: "Avant, nous craignions de faire de la peine à M. le maire. Maintenant, c'est fini. Nous allons intensifier nos pressions au cours des prochaines semaines."

Suite aux premières démarches de citoyens, la ville de Charlesbourg a accepté de décréter un moratoire de quelques mois dans ce projet. D'ici le printemps de 1979, les groupes de pression tenteront de sensibiliser la population à leur cause et s'adresseront même aux autorités gouvernementales, plus particulièrement au ministre de l'Environnement, M. Marcel Léger.

S'il est vrai, comme l'affirme une étude récente, que la population de Charlesbourg aurait droit à 20 acres d'aménagements récréatifs par 1.000 habitants, la ville accuserait actuellement un sérieux retard.

Car, selon un calcul, la population de Charlesbourg bénéficierait actuellement de 402 acres d'aménagement, ce qui signifie un déficit de 798 acres.



Le Soleil, Jean Vallières

Antonio Gravel, l'un des plus ardents partisans de la conservation de la montagne des roches de Charlesbourg.

## Pistes cyclables clandestines au coeur de Montréal

Si d'aventure, le coeur vous en dit d'aller pédaler du côté de Montréal, sachez qu'il existe actuellement des pistes cyclables clandestines dans le coeur de la ville.

Des cyclistes anonymes ont décidé de contrer l'inertie des autorités municipales de Montréal en lançant cet embryon de réseau fort peu coûteux.

Les instigateurs du projet ont peint, le long de la chaussée, une bande délimitée par une ligne verte, avec cercle rouge au début et interdisant l'accès aux automobilistes.

La première piste, baptisée "Désirée", emprunte la rue Marie-Anne, entre Saint-Denis et Saint-Urbain, tandis que la seconde, appelée "Poumon rose", a été tracée sur Saint-Urbain jusqu'à Sherbrooke.

Evidemment, obtenir la collaboration totale des automobilistes dans de telles conditions n'est pas une sinécure. Aussi, les auteurs du projet se sont-ils permis d'émettre des "contraventions" nouveau genre. Les avis disent simplement ceci:

"Aidez-nous à la bonne marche de notre action. Ne stationnez pas à cet endroit...ou mieux encore, utilisez votre vélo".

Bien sûr, les membres de l'association "Le monde à bicyclette" accorde son appui entier à cette initiative. L'organisme prétend que les pistes récréatives offertes aux cyclistes par la ville de Montréal ne sont pas du tout satisfaisantes et qu'il s'agit d'une façon de les envoyer promener.

### A Québec

Heureusement, la situation semble un peu plus reluisante pour les cyclistes de la région métropolitaine de Québec.

Le service des loisirs et des parcs de la ville de Québec et le service de la circulation routière complètent actuellement la phase préparatoire à la mise en place du premier réseau de pistes et de bandes cyclables à Québec.

Toutefois, les cyclistes devront patienter jusqu'au printemps avant de rouler sur ces pistes, longues de 9,6 milles. Le directeur de la circulation routière à la ville de Québec, monsieur Marcel Laliberté, note qu'il serait actuellement inutile de procéder aux tracés des lignes avec l'hiver qui approche à grands pas.

Ce sera donc pour le printemps de 1979.



Le Soleil, Raymond Lavoie

Il existe quelques coins intéressants à découvrir autour de la Jacques-Cartier, comme on le voit sur cette photo, mais c'est vraiment à Saint-Casimir de Portneuf que le spéléologue est gâté.

## Pour découvrir le Québec souterrain

De plus en plus de Québécois s'adonnent à la spéléologie, ce loisir passionnant qui permet de découvrir le Québec souterrain.

La Société québécoise de spéléologie tiendra, du 22 au 24 septembre prochain, à Saint-Casimir de Portneuf, son dernier stage de sensibilisation. Le séjour aura lieu du vendredi soir au dimanche après-midi inclusivement.

Ce stage se déroulera sur un site de plein air (sous la tente) et vise à découvrir le milieu souterrain et l'exploration des cavernes tout en intégrant une sensibilisation aux diverses dimensions de la vie en pleine nature que sont l'habitat, l'alimentation, l'énergie, la locomotion et l'écologie.

Saint-Casimir, on le sait, est le site de l'une des plus belles cavernes du Québec.

Pour participer à cette aventure, les candidats doivent se munir d'une

source d'éclairage (comme une lampe de poche avec piles de rechange), de vieux vêtements chauds et de vêtements de rechange. Des casques protecteurs pourront être fournis par la société.

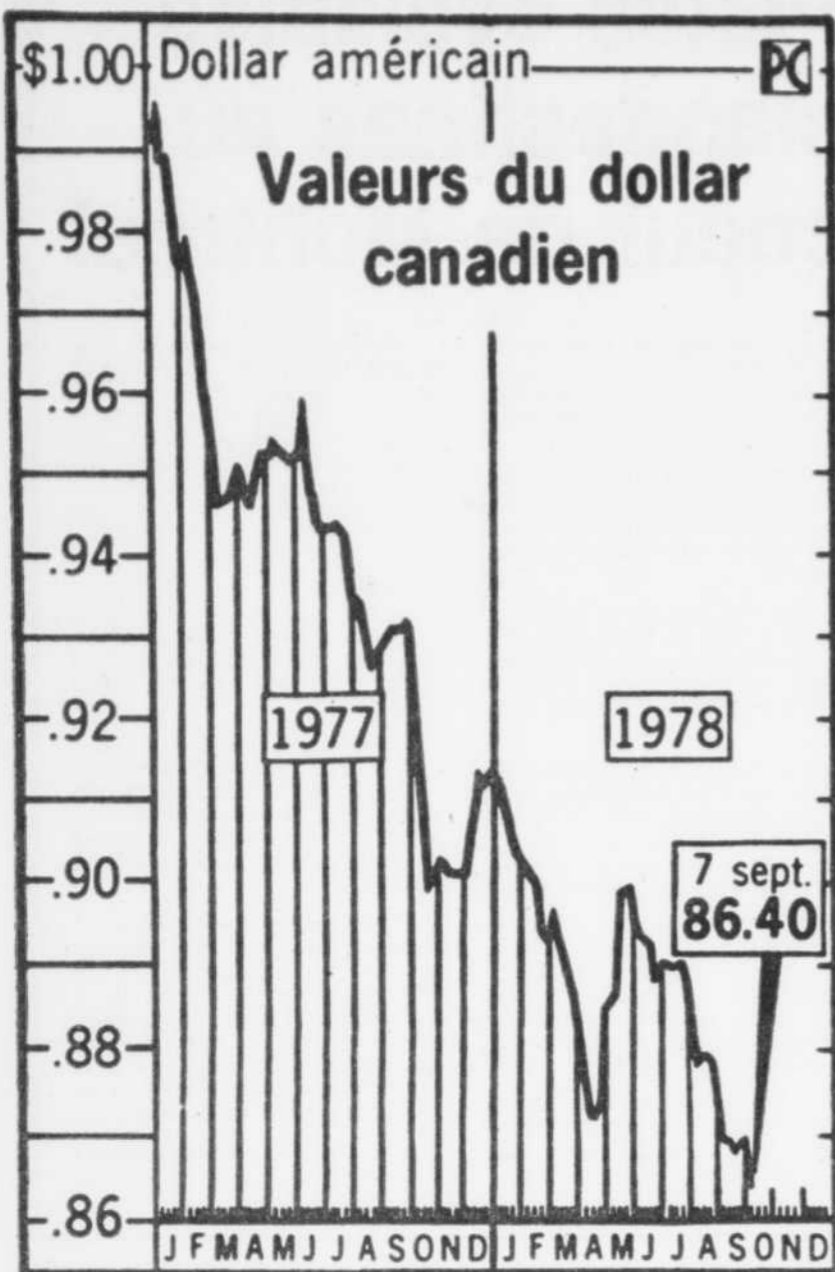
De plus, les participants devront fournir leur équipement de camping et apporter leur nourriture.

Aucune expérience pertinente n'est requise mais l'âge minimum pour s'inscrire est de 16 ans.

Dans la région, le Spéléo-Club de Québec célèbre, cette année, le onzième anniversaire de sa fondation.

Il est possible d'obtenir plus d'informations sur le stage de Saint-Casimir ou encore sur les buts et objectifs de la spéléologie en communiquant avec monsieur Yves Bélanger, secrétaire du Spéléo-Club de Québec, en composant 626-7918. On peut encore communiquer avec la Société québécoise de spéléologie à Montréal en composant 843-8296.

# l'économie



### Nouveau bas

Le dollar canadien a touché un nouveau bas hier, sur les marchés des changes de New York. Le dollar canadien a clôturé la journée à 86.40 cents en termes de devise américaine.

## Prudence des sociétés d'amiante face à la demande de Bérubé

par Jean-Paul GAGNE

Les compagnies d'amiante n'ont pas tardé à réagir à l'invitation pressante que leur a fait mercredi à Sherbrooke, le ministre Yves Bérubé de participer au financement du Centre de recherche sur l'amiante créé conjointement l'an dernier par le gouvernement du Québec et l'université de Sherbrooke.

Dans un communiqué rendu public hier, l'Association des mines d'amiante du Québec et les compagnies minières se refusent à se prononcer sur les mérites de tout projet de création d'un centre de recherche sur l'amiante tant que l'étude qu'elle a commandée ne sera pas achevée. Celle-ci serait achevée dans quelques semaines.

L'étude commandée par l'Association des mines d'amiante est réalisée par le Centre de développement technologique (CDT) de l'École polytechnique de Montréal depuis juin 1978. Cette étude qui n'est pas encore terminée vise à établir de façon exhaustive "les possibilités et les moyens de développement au Québec de la recherche sur l'amiante".

"L'AMAQ a également confié au CDT, révèle le communiqué, le soin d'élaborer un projet complet portant sur les modalités de développement de cette recherche, y compris le fonctionnement et le financement."

Les experts du CDT ont associé à leurs travaux une vingtaine d'organismes de recherche et ont été en relation avec le Bureau de l'amiante, "dont les hypothèses de travail font l'objet, parmi d'autres, d'un examen attentif".

L'Association des mines d'amiante révèle en outre que "la publication du rapport du CDT sera assortie de recommandations visant à constituer un comité d'évaluation indépendant, formé de scientifiques et de chercheurs québécois, qui seront chargés d'analyser tous les aspects des propositions ou projets de recherche pouvant être soumis à l'appréciation de l'association, y compris les projets du genre de celui que suggère le ministre des Richesses naturelles".

Enfin, l'association assure le gouvernement que les compagnies d'amiante du Québec "sont désireuses d'accélérer le processus de développement de la recherche sur l'amiante au Québec et, à cet égard, poursuivent les mêmes objectifs que le gouvernement

du Québec". L'AMAQ affirme cependant que les compagnies "ne se laisseront pas entraîner à des engagements précipités".

Mercredi, à Sherbrooke, le ministre des Richesses naturelles du Québec avait invité les compagnies à verser quelque \$4 millions par année dans la recherche et le développement qu'effectue le Centre de recherche sur l'amiante (CRA).

Dans son communiqué, l'association parle plutôt d'un futur centre de recherche et de développement, ce qui tend à indiquer que la participation des compagnies à la recherche sur l'amiante ne se ferait pas nécessairement par des contributions au CRA. Les prochains mois nous en diront davantage à ce sujet.

## La déclaration de Jean Chrétien, l'équivalent d'un nouveau budget

OTTAWA (PC) — Tandis que le dollar continue de s'effriter sur les marchés monétaires mondiaux, le gouvernement compte annoncer aujourd'hui les étapes complémentaires de son plan de relance économique.

La déclaration que doit faire M. Jean Chrétien, ministre des Finances, équivaudra à la présentation d'un nouveau budget, puisqu'il doit fournir des précisions sur les répercussions

que les coupures annoncées depuis le 1er août par M. Trudeau et ses ministres, auront sur le budget fédéral.

Il présentera une nouvelle estimation de la partie du déficit fédéral qu'il se propose de couvrir par des emprunts. Dans le budget présenté le 10 avril, M. Chrétien avait estimé le déficit à \$11.5 milliards. Il est cependant difficile de dire dans quelle mesure ce chiffre sera affecté par les nouvelles coupures.

Les agents de change attribuent l'effritement du dollar au cours du dernier mois à l'ampleur de ce déficit. Tous les efforts faits par le gouvernement fédéral pour soutenir le dollar, n'ont pas empêché la devise canadienne de clôturer jeudi à US\$0.864.

Après avoir annoncé à la mi-août des coupures de l'ordre de \$1.5 milliard, M. Robert Andras, président du Conseil du trésor, doit annoncer aujourd'hui les

détails de nouvelles coupures dépassant le milliard.

Dans les milieux officiels on fait savoir qu'il fournira les détails des nouvelles coupures pour chaque ministre.

Toutes les mesures envisagées devront être approuvées par le Parlement dont la rentrée n'aura lieu que le 10 octobre.

## Ottawa devrait protéger l'industrie nationale

WELLAND, Ont. (PC) — Hier, dans un rapport sur la situation dans les aciéries, on a déclaré que le gouvernement fédéral devrait être plus sélectif dans le financement des projets étrangers et s'efforcer de protéger l'industrie nationale.

Ce document, qui est l'un d'une série sur divers secteurs industriels du pays, invite aussi le gouvernement à réduire sa part du produit national brut et à dégager des capitaux pour accroître les investissements dans le secteur privé.

Les divers groupes d'études ont été désignés au printemps dernier par les gouvernements fédéral et provinciaux. M. Allan Orr, vice-président et directeur général d'A-

tlas Steel Co. de Welland, a dirigé le comité de l'acier.

Selon le rapport, les pouvoirs publics devraient créer des mesures fiscales productives et harmonisées, une politique de transport équitable et une réglementation sur l'environnement à la fois coordonnée et modérée.

Tout en favorisant un milieu d'échanges concurrentiels, les autorités doivent aussi être prêtes à agir avec fermeté contre les importations fondées sur des pratiques déloyales.

Grâce à ces mesures, disent les auteurs du rapport, l'industrie de l'acier sera en mesure de créer de l'emploi et de conserver une fondation solide pour asseoir un secteur

manufacturier concurrentiel.

Ce faisant, ajoutent-ils, l'industrie peut s'attendre à faire une plus grande utilisation des matériels canadiens aussi longtemps que ceux-ci demeureront concurrentiels.

On déclare, dans le rapport, que l'industrie de l'acier est l'un des secteurs les plus efficaces de l'économie nationale et qu'elle est généralement rentable.

Les auteurs font remarquer, cependant, que la situation financière des aciéries s'est détériorée depuis ces dernières années, notamment à cause de l'inflation, du climat politique et économique et des lourdes charges fiscales qu'impose l'Etat.

## Les Caisses d'entraide au Conseil de la coopération

par Pierre MARTEL

Après deux tentatives infructueuses, la Fédération des caisses d'entraide économique du Québec vient finalement de réussir à se faire reconnaître et accepter du sein du Conseil de la coopération du Québec.

En effet, au cours d'une conférence de presse conjointe, MM. Jacques Gagnon, président de la Fédération des caisses d'entraide, et Gilles Arès, directeur général du Conseil de la coopération ont annoncé l'adhésion de la fédération.

L'organisme présidé par Jacques Gagnon devient ainsi le 23<sup>ème</sup> membre du Conseil de coopération du Québec.

Toutefois, avec des actifs totalisant environ \$750 millions, la Fédération des caisses d'entraide économique qui regroupe 62 caisses devient le troisième plus important membre du conseil. En termes d'actifs, il n'est précédé que par le mouvement Desjardins et la Fédération des coopératives agricoles.

Dans le passé, la fédération avait tenté à deux reprises de devenir membre du Conseil de la coopération. A chaque fois, elle avait essuyé un refus. Il y a deux ans, notamment, la Fédération avait fait de gros efforts pour adhérer au conseil.

Que s'est-il passé depuis deux ans pour que tout chan-

ge? Selon M. Gilles Arès, il y a eu une évolution des deux parties. "Je pense qu'il a fallu une période normale d'évolution pour que les hommes et les institutions se rejoignent", a-t-il précisé.

Il ajoute: "Depuis deux ans, la Fédération des caisses d'entraide économique du Québec a posé des gestes d'intercoopération qu'on ne peut pas ignorer. Entre autres, on a qu'à penser au prêt consenti à la Fédération des magasins Coop".

Dans le secteur des coopératives d'épargne et de crédit, à venir jusqu'à hier, la Fédé-

ration des caisses d'entraide économique du Québec était la seule fédération du groupe à ne pas faire partie du Conseil de la coopération du Québec.



La Caisse d'entraide économique de Ste-Foy a le plaisir d'annoncer que monsieur Bernard Landry, ministre d'Etat au Développement économique, sera le conférencier invité lors de son premier dîner d'affaires pour la saison 1978-79, mardi le 12 septembre à 12h15, au Restaurant Le Cellier Inc. (Motel Universel), 2300, Chemin Ste-Foy, Ste-Foy. Il serait apprécié que ceux et celles qui désirent participer à ce dîner d'affaires, dont le sujet sera "Le Développement économique régional", communiquent au bureau de la Caisse, à 653-1660.

## Agriculture: négociations E.-U.—Japon

WASHINGTON (AFP) — Les dernières négociations américano-japonaises sur l'ouverture du marché japonais aux produits agricoles américains n'ont pas permis d'aboutir à un accord.

Le représentant spécial de la Maison-Blanche pour les négociations commerciales, M. Robert Strauss, qui s'est entretenu mardi et mercredi à Washington avec le ministre japonais de l'Agriculture, M. Ichiro Nakagawa, a affirmé hier que ces conversations n'ont pas permis d'atteindre "les objectifs fondamentaux" des Etats-Unis.

tiels", mais "il n'y a pas d'accord", a-t-il ajouté dans une déclaration publiée à Washington.

"Les Etats-Unis attendent du Japon qu'il assume la responsabilité qu'ont tous les pays industrialisés d'ouvrir leur marché à la fois aux articles manufacturés et aux produits agricoles", a poursuivi l'ambassadeur Strauss. Il a précisé que les négociations avec le Japon se poursuivraient et exprimé l'espoir qu'un accord pourrait intervenir.

### Déception

Dans les milieux proches des négociateurs américains,

on se déclare en réalité déçu par le bilan des nouveaux entretiens. Les Japonais, dit-on, se sont montrés souples sur les concessions à faire pour les articles manufacturés dans le cadre des négociations multilatérales du "Tokyo Round", mais ils ont continué à se montrer beaucoup moins libéraux dans le secteur agricole.

Les Américains souhaitent notamment accroître leurs exportations de viande de bœuf et d'agrumes vers le Japon, pays avec lequel ils ont un déficit commercial considérable. Les Japonais ont fait quelques concessions dans ce domaine en janvier dernier

mais Washington les estime insuffisantes.

### De l'espoir

Le ministre japonais de l'Agriculture, M. Ichiro Nakagawa, a confirmé ultérieurement le point de vue américain lors d'une conférence de presse à l'ambassade du Japon.

Bien que nos négociations n'aient pas abouti, des progrès ont été faits, a-t-il déclaré. De nouvelles négociations auront lieu le plus tôt possible et je ne négligerai aucun effort pour qu'elles aboutissent, car le problème est

sérieux tant pour nous que pour les Etats-Unis.

Le ministre japonais a précisé que les propositions américaines, trop exigeantes, ne pouvaient être acceptées actuellement par les producteurs de mandarines et de bœuf du Japon. D'autre part, il nous est difficile d'absorber des produits agricoles américains, car "la capacité des estomacs japonais est limitée", a-t-il ajouté.

## Essai d'utilisation des résidus d'amiante

THETFORD MINES — Le Centre de recherches minières du Québec procède actuellement à l'essai industriel d'un projet d'extraction de composés de magnésium à partir des résidus d'amiante.

Les travaux dont le coût est estimé à \$50,000, ont été entrepris après les résultats probants obtenus en laboratoire par l'université de Sherbrooke dans le cadre de son programme de recherches sur la transformation et la nocivité de l'amiante.

Le marché canadien pour les sels de magnésium est de 4,000 tonnes annuellement et il est comblé entièrement par des producteurs américains. Aux Etats-Unis, ces produits ont un marché de 100,000 tonnes par année.

Les essais en usine pilote démontreront si le projet québécois pourra concurrencer les importations des composés américains, tels l'hydroxyde et le carbonate. Généralement, ces produits sont destinés à une utilisation alimentaire et pharmaceutique.

**CORPORATION MUNICIPALE DE LA PAROISSE ST-DAMASE APPEL D'OFFRES**

Attention à tous les vendeurs de machinerie nécessaire pour l'entretien des chemins d'hiver.

La Corporation municipale de la paroisse de St-Damase, Matapédia, demande des soumissions pour l'achat de machinerie neuve et usagée pour l'entretien des chemins d'hiver.

1. Camion neuf 4x4 avec moteur 200 à 350 hp, boîte de vitesses et essieux avant et arrière en proportion avec la force du moteur.
2. Un camion usagé 4x4 ou ordinaire avec moteur 200 à 350 hp, boîte de vitesses essieux avant et arrière en proportion avec la force du moteur.
3. Equipement d'un camion (harnais de charnu, aile de bordage, charnu en V, charnu à sens unique, boîte à sel, chaînes). Le prix devra comprendre l'installation de ces équipements.
4. Un tracteur neuf et un usagé 4x4 avec moteur de 100 forces et plus au PTO avec et sans équipement "soulève-chaînes".

Chaque soumissionnaire devra fournir la description de sa machinerie ainsi que la date de livraison. Les soumissions devront parvenir au bureau du secrétaire-trésorier avant le 18 septembre 1978 à 20 heures, date où elles seront ouvertes à l'endroit ordinaire des sessions du conseil municipal.

La Corporation municipale se réserve le droit d'accepter les soumissions en tout ou en partie et ne s'engage à accepter ni la plus haute ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Mme JEAN-BAPTISTE DUMONT  
Secrétaire-trésorier

**AVIS**  
2e publication

Transport Gérald Pelletier Ltée, dont le siège social est situé à l'Isle Verte, comté de Rivière-du-Loup, province de Québec, et détentrice du permis 18879-V, s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisée à effectuer le service de transport suivant: transport restreint-longue distance - route restreinte - contrat - citerne - de Rimouski et Trois-Pistoles à Montréal, pour le transport occasionnel de surplus de lait, en vrac, par camion-citerne, pour le compte et sur paiement des frais de transport par la Coopérative agricole du Bas-St-Laurent. Cette requête est faite en vertu de l'article 274 du règlement 2. Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq (5) jours de la troisième parution du présent avis.

Transport Gérald Pelletier

**Fiducie du Québec**

**9 1/2 DÉPÔTS GARANTIS**

5 ans, intérêt annuel  
dépôt initial minimum  
**\$1,000**

Pour information  
Place Laurier  
2600, boul. Laurier, Ste-Foy  
(418) 853-9270  
extérieur sans frais  
1-800-361-6840

Taux sujet à changement sans préavis

desjardins

Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec



monnaies étrangères

MONTREAL (PC) — Voici les taux des devises tels qu'ils sont fournis par la Banque de Montréal. Les cotes sont en monnaie canadienne.

Afrique du Sud (rand)	1.3337
Allema. de l'Ouest (mark)	5835
Arabie saoudite (rial)	3278
Australie (dollar)	1.3320
Autriche (schilling)	9805
Bahamas (dollar)	1.1460
Barbades (dollar)	5760
Belgique (franc convert.)	63700
Bermudes (dollar)	1.1460
Bésil (cruzeiro)	9654
Bulgarie (lev)	1.3209
Caribes (dollar)	4280
Chine (renminbi)	6915
Colombie (peso)	63262

Danemark (couronne)	2115
Espagne (peseta)	61562
Etats-Unis (dollar)	1.1575
France (franc)	2667
Grèce (drachme)	6324
Hong Kong (dollar)	2445
Hongrie (forint)	6301
Inde (roupie)	1455
Italie (lire)	601390

bénéfices

par la Presse canadienne

**Banque de Commerce Canadienne Impériale:** neuf mois clos le 31 juillet: 1978, \$125,837,000, \$3.54 par action; 1977, \$92,687,000, \$2.68.

**Cochonour Willans Gold Mines Ltd.** semestre clos le 30 juin: 1978, \$28,489, perte, aucun chiffre par dividende; 1977, \$46,104, perte.

**Commonwealth Holiday Inns of Canada Ltd.** neuf mois clos le 31 juillet: 1978, \$1,702,000, 26 cents par action; 1977, \$331,200, aucun chiffre.

**General Distributors of Canada Ltd.** semestre clos le 31 juillet: 1978, \$788,622, 13 cents par action; 1977, \$722,479, 12 cents.

**National Trust Co. Ltd.** neuf mois clos le 31 juillet: 1978, \$6,171,700, \$1.63 par action; 1977, \$5,244,200, \$1.38.

Prix stables des bovins

MONTREAL (PC) — Les prix des taureaux étaient stables cette semaine aux abattoirs de Montréal, alors que les vaches voyaient leurs prix monter de \$1.50.

Les veaux de choix et de bonne qualité étaient en hausse de \$2 et les prix étaient stables dans les catégories ordinaire et moyenne. Deux petits lots de moutons et d'agneaux ont été mis en vente cette semaine.

Les arrivages de la semaine comprenaient 818 bovins, 1,059 veaux, 14 moutons et agneaux.

Quant aux prix ils s'établissaient ainsi:

Génisses: catégorie commerciale: \$44.50.

Vaches: D1, D2: \$45.50-47.25; D3: \$41.50-45.25; D5: \$30-41.25.

Taureaux: \$44.53.

Veaux: animaux de choix: \$80-89; bons: \$70-78.50; moyens et ordinaires: \$50-68.50.

Veaux légers de remplacement: \$72-104, certaines ventes atteignant \$107 les cent livres.

Agneaux de 55 lb environ: \$77.

Moutons de bonne qualité: \$29.

Prix moyen du porc ontarien mercredi: \$68.74.

NOMINATION



MARTIN GAGNON chef cuisinier

Le conseil d'administration du MICHELANGELO Inc., sous la présidence de M. Nicolas Cortina, annonce la nomination de M. Martin Gagnon au poste de vice-président de la compagnie. Monsieur Gagnon est un diplômé de l'école Anne-Hébert. Sincères félicitations. (ANN.)

Baisse des obligations

TORONTO (PC) — Les cours ont baissé d'une fraction et les affaires étaient modérées, hier, au marché canadien des obligations.

denrées

MONTREAL (PC) — Cours des denrées transmis à Montréal par le ministère fédéral de l'Agriculture.

Beurre: Commission canadienne de l'industrie laitière, prix d'achat, no 92, \$1.26, no 93, \$1.27; prix de vente, \$1.27; prix de gros moyen aux détaillants, \$1.34 3-10.

Fromage cheddar: blanc, \$1.26 3-10; coloré, \$1.26 6-10.

Poudre de lait écrémé: no 1, sacs de 50 lb, \$0.72 à \$0.76; pour nourrissage, \$0.43-\$0.45.

Lait de beurre en poudre: \$0.48 à \$0.50.

Oeufs: prix moyens de grossistes aux détaillants, en boîtes d'une douzaine, A-extra gros, \$0.97 5-10; A-gros, \$0.92 9-10; A-moyens, \$0.86 1-10; A-petits, \$0.63.

Prix de gros aux distributeurs alimentés par la Fédération des producteurs avicoles du Québec: A-extra gros, \$0.95; A-gros, \$0.90; A-moyens, \$0.83; A-petits, \$0.60; A-pee-wee, \$0.32.

Pommes de terre, prix de gros: nouvelles, Québec, 50 lb, \$1.65 à \$1.75; 20 lb, \$0.90 à \$0.95; 10 lb, \$0.52 à \$0.55.

NOMINATION SUN LIFE



OLIVIER CÔTÉ

Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, annonce la nomination de M. Olivier Côté au poste de Directeur de la succursale Québec Ste-Foy. Monsieur Côté s'est joint à la Sun Life en 1968 à titre de représentant à la succursale de Sept-Îles. Il fut nommé gérant d'unité en 1972. Au moment de sa récente nomination, monsieur Côté était Directeur de la succursale de Sept-Îles. (ANN.)

l'argent

TORONTO (PC) — Handy and Harman of Canada Ltd. évaluait l'argent canadien, hier, à \$6.367 l'once de Troyes.

Rendement plus faible des bons du Trésor

OTTAWA (PC) — Nouveaux bons du Trésor à 91 jours émis hier: \$525 millions au prix moyen de 97.854 et d'un rendement moyen de 8.80 pour cent. La semaine dernière: \$525 millions à 97.853, rendement 8.80 p.c.

Bons à 182 jours: \$150 millions, prix moyen 95.713, rendement moyen 8.98 pour cent. La semaine dernière: \$150 millions, à 95.719, rendement 8.97 p.c.

en un clin d'oeil

Baisse de la construction au Québec

Au cours du premier semestre de 1978, on a enregistré une baisse d'activité de 10.5 pour 100 dans l'industrie de la construction du Québec. De janvier à juin, les salariés de cette industrie ont travaillé 56.8 millions d'heures comparativement à 63.5 millions pour les six premiers mois de 1977. Selon les données de l'Office de la construction du Québec, les baisses d'activité les plus dramatiques ont été enregistrées dans la grande région de Montréal (18.4 pour 100), et les régions de Sept-Îles (35.1 pour 100) et de Hull (35.3 pour 100). A l'inverse seulement quatre de quinze grandes régions du Québec ont enregistré une augmentation de l'activité au premier semestre de 1978. Ce sont Rimouski (7.6 pour 100), Chicoutimi (9.5 pour 100), Québec (8.2 pour 100) et Trois-Rivières (21.7 pour 100). Par contre, selon un relevé de la maison Southam, publié hier, la valeur des mises en chantiers de construction au Canada durant les sept premiers mois de cette année a monté de 6 pour 100 par rapport à un an auparavant, pour s'établir à \$8.9 milliards.

Roland Giroux président du conseil de la CCC

Un communiqué du ministère de l'Approvisionnement et des Services a annoncé mercredi la nomination de M. Roland Giroux, de Montréal, au poste de président du conseil d'administration de la Corporation commerciale du Canada — CCC — société de la Couronne qui s'occupe des achats faits au Canada par des gouvernements étrangers et des organismes internationaux. M. Giroux est président de Consolidated Bathurst Ltd et de Bathurst Paper Ltd.

Gaz naturel: garder les réserves pour les Canadiens

Les réserves canadiennes de gaz naturel devraient être gardées pour la consommation interne, a déclaré hier le Comité pour un Canada indépendant, qui précise que ces réserves sont actuellement inférieures à celles de 1971, date à laquelle le Conseil national de l'énergie avait refusé d'autoriser des livraisons supplémentaires de gaz aux Etats-Unis, en faisant valoir que ces quantités étaient nécessaires pour la consommation interne du Canada. Le Comité estime que le CNE devrait, cette fois aussi, rejeter la demande des compagnies pétrolières qui désirent accroître leurs ventes de gaz aux Etats-Unis.

Déficit fédéral de \$5.25 milliards

Au cours des quatre premiers mois de l'exercice financier qui a commencé le 1er avril dernier, le gouvernement fédéral a enregistré un déficit de \$5.25 milliards, contre \$3.29 milliards pour la période correspondante de l'année précédente. Les recettes s'inscrivent à \$10 milliards et les dépenses à \$15.25 milliards.

Panam et National Airlines fusionnent

Pan American, premier transporteur international américain, et National Airlines ont annoncé hier la signature d'un accord de fusion des deux compagnies. Sous réserve de l'acceptation du gouvernement et des

actionnaires, cette fusion se traduira par la création de la deuxième compagnie aérienne par rang d'importance aux Etats-Unis derrière United Airlines. Au départ, Pan American avait proposé de racheter les actions de National Airlines 35 dollars l'unité. Cette offre a été portée à 41 dollars la semaine dernière. Le montant de l'opération se chiffre à 350 millions de dollars.

La Caisse d'entraide de Québec accroît son actif de 55 pour 100

La Caisse d'épargne et d'entraide économique de Québec a réussi à accroître son actif de 55 pour 100 au cours de l'exercice financier qui s'est terminé le 30 juin 1978. En effet, en un an, son actif est passé de \$18.1 à \$28 millions. En même temps, le nombre de membres de la caisse est passé de 5,120 à 7,050. Au cours de son dernier exercice financier, la caisse a vu son portefeuille lui donner un rendement de 12.05 pour 100. Par ailleurs, les intérêts versés aux membres se sont élevés à 11% pour 100.

Reynolds vend ses actions dans British Aluminium

La société américaine "Reynolds Metal" a vendu pour environ 45 millions de livres l'intérêt de 48 pour 100 qu'elle détenait depuis 20 ans dans la "British Aluminium", une des principales fabriques d'aluminium de Grande-Bretagne, a-t-on appris hier. "Reynolds" se propose d'affecter ce capital au développement de sa production en Amérique du Nord pour y faire face, affirme-t-elle, à une "nouvelle demande" pour les produits d'aluminium.

dividendes

par la Presse canadienne

Dividendes des sociétés déclarés jeudi, trimestriels sauf indication contraire.

**Alberta Natural Gas Co. Ltd.**, 43 cents, payable le 30 septembre aux actionnaires inscrits le 18 septembre.

**Amerada Hess Corp.**, 25 cents, 29 sept., inscr. le 18 sept.

**Baton Broadcasting Inc.**, 20 cents, semestriel, une hausse de 3.5 cents, 15 nov., inscr. le 1er nov.

**Canadian Imperial Bank of Commerce**, 37 cents, une hausse de un cent, 28 oct., inscr. le 28 sept.

**Digitel Ltd.**, 10 cents, 26 oct., inscr. le 5 oct.

**Domtar Inc.**, priv. 25 cents, 2 oct., inscr. le 18 sept.

**Dow Chemical Co.**, 35 cents, une hausse de cinq cents, 30 oct., inscr. le 29 sept.

**Exquisite Form Brassiere Canada Ltd.**, 15 cents, 1er oct., inscr. le 22 sept.

**Galtaco Inc.**, classe A 10 cents; classe B 8.5 cents; 29 sept., inscr. le 18 sept.

**Inter-City Gas Ltd.**, 7.50 pour cent 2e priv. B 75 cents, semestriel, 30 nov., inscr. le 15 nov.

**Kaiser Resources Ltd.**, 22.5 cents, 29 sept., inscr. le 15 sept.

**Lawson and Jones Ltd.**, classe A 60 cents; classe C 60 cents; les deux semestriels, 29 sept., inscr. le 15 sept.; classe B \$5.00, semestriel; classe D \$5.00, semestriel; les deux en baisse de \$1.40, 29 sept., inscr. le 15 sept.

**Metropolitan Stores of Canada Ltd.**, 6.50 p.c. priv. 65 cents semestriel; \$1.30 priv. série 1967 65 cents, semestriel; les deux payables le 1er nov., inscr. le 30 sept.

BOMBARDIER INC./DIVISION VILLE-MARIE REMBOURRAGE CIE LTEE



M. André Archambault, B.Sc. Monsieur Normand Carpentier, Vice-président et directeur général du Groupe des filiales manufacturières Bombardier Inc., est heureux d'annoncer la nomination de monsieur André Archambault, B.Sc. au poste de Directeur général, Division Ville-Marie Rembourrage Cie Ltée, de Québec. Monsieur Archambault œuvre depuis trois ans au sein du Groupe Bombardier à différents postes administratifs. La division Ville-Marie Rembourrage Cie Ltée est un important fabricant des sièges de motoneiges, d'automobiles et d'autobus ainsi que des meubles de bureau et résidentiels. (ANN.)

**Minidustrial Corp. Ltd.**, pas de dividende trimestriel normalement payable en septembre.

**Niagara Structural Steel Co. Ltd.**, 6.50 p.c. priv. 49 cents, 30 sept., inscr. le 21 sept.

**Premier Trust Co.**, 20 cents, 1er oct., inscr. le 15 sept.

carrières et professions 647-3266

Toutes les annonces publiées dans ces pages sous la Rubrique Carrières et Professions sont assujetties à la loi numéro 50. Les emplois annoncés s'adressent donc aux hommes et aux femmes.

**TECHNICIEN EN MACHINES DE BUREAU**  
Avec ou sans expérience. Salaire selon compétence et avantages sociaux. Faire parvenir curriculum vitae à:  
**EQUIPEMENT DE BUREAU QUEBEC METROPOLITAIN INC.**  
4100, 3e Avenue ouest  
Charlebourg, Qué., G1H 6E1

**SECRETAIRE EXECUTIVE ADMINISTRATIVE RECEPTIONNISTE**  
● Pour compagnie touristique et grossiste en voyages.  
● Expérience de 3 années exigée.  
● Bilingue.  
Faire parvenir curriculum vitae à:  
**Dépt 9060 - Le Soleil**

**GERANT**  
Entreprise de construction  
**EXIGENCES:**  
— Sens de l'organisation  
— Grande autonomie  
— Dynamisme et ambition  
— De préférence diplôme de 1er cycle en génie ou sciences de l'administration.  
**AVANTAGES:**  
— Programme d'entraînement  
— Voiture fournie  
— Participation éventuelle dans la compagnie  
Si intéressé(e), écrire à:  
**Dépt 9065 — Le Soleil**

**Hôtel de luxe recherche pour brigade de cuisine**  
● CHEFS DE PARTIE  
● COMMIS  
Semaine de 5 jours  
Ecrire à:  
**HOTEL QUATRE-SAISONS**  
150, rue Albert  
Ottawa, Ont. K1P 5G2  
ou téléphoner pour rendez-vous vendredi et samedi à:  
**Québec - 651-8396**  
Ouvertures immédiates

**LOUVE Le Concorde**  
**CAISSIERS(ERES) DE RECEPTIONS**  
Expérience N.C.R. 42  
Se présenter: Bureau du personnel  
1225, Place Montcalm, Québec

**LE C.L.S.C. DE MATANE RECHERCHE UN TRAVAILLEUR COMMUNAUTAIRE**  
**TERRITOIRE:**  
De Les Méchins à Baie-des-Sables, desservant une population d'environ 26,000 habitants en milieu rural et semi-rural.  
**FONCTIONS:**  
— Sous l'autorité du Directeur général et dans une perspective de travail multidisciplinaire:  
— participe à l'identification des besoins de la population et met en application les différents programmes d'action communautaire;  
— assiste des groupes du milieu dans la poursuite de projets collectifs par un travail d'éducation et d'animation.  
**EXIGENCES:**  
— Diplôme d'études collégiales dans une spécialisation appropriée.  
— Connaissance du milieu et expérience pertinentes.  
**HEURES DE TRAVAIL:** 35 heures par semaine.  
**Traitement:**  
Selon l'échelle prévue par la convention collective de travail 1976-77-78-79 des Syndicats affiliés à la Fédération des Affaires sociales Inc. (CSN).  
Toute personne intéressée devra faire parvenir sa demande d'emploi accompagnée de son curriculum vitae, avant le 20 septembre à minuit, à l'adresse suivante:  
**C.L.S.C. de Matane**  
a/s Directeur général  
349, St-Jérôme  
Matane (Québec), G4W 2A8

fruits et légumes

MONTREAL (PC) — Prix payés au marché Central métropolitain tels que fournis par le ministère de l'Agriculture du Québec.

**Bleuets:** \$12.00 à \$15.00 pour 12 chopines; \$19.00 à \$20.00 pour 11 pintes.

**Poires:** \$8.00 à \$14.00 le minot en vrac.

**Pommes:** McIntosh, \$6.00 le minot en vrac; Melba, \$4.00 le minot en vrac, grosse, \$6.00; Lobo, \$5.00, grosses \$6.50 à \$7.00; Wolf River, \$4.25 à \$4.75; pommettes, \$10.00 à \$12.00; Yun, \$4.00 à \$6.00.

**Melon:** Oka, \$12.00 pour 12 ou 18; \$10.00 pour 24.

**All:** petits, \$2.50 pour 12; moyens, \$3.00; gros, \$3.50.

**Aneth:** \$2.00 pour 12 paquets.

**Aubergines:** \$7.00 à \$8.00 le boisseau; grosses, \$4.50 à \$5.00 le boisseau.

**Betteraves:** \$2.25 à \$3.00 pour 25 lb; grosses, \$1.50 à \$1.75 pour 50 lb.

**Bettes à cardé:** \$4.50 à \$5.00 pour 12.

**Brocoli:** \$6.50 pour 14.

**Carottes:** \$4.00 la boîte de 30 paquets; \$1.75 à \$2.00 pour 25 lbs; \$5.00 à \$5.50 pour 24 cellos de 2 livres ou 10 cellos de 5 lb; grosse, \$4.50 pour 50 lb; mini-carottes: \$4.50 les 20 cellos de 12 onces.

**Céleri:** \$7.00 à \$7.50 pour 24 ou 15.

**Céleri rave:** \$9.00 à \$10.00 pour 12.

**Chicorée:** \$3.50 pour 12.

**Choux de Bruxelles:** \$6.00 à \$7.00 pour 12 fois 10 onces.

**Choux verts:** \$4.00 à \$4.50 pour 14 et 16; \$3.00 pour 50 lb.

**Choux de Savoie:** \$4.00 à \$4.50 les 12

**Choux rouge:** \$5.00 pour 12

**Choux chinois:** \$4.00 pour 16.

**Choux-fleurs:** \$7.50 à \$8.00 pour 12; gros, \$9.00 pour 12 en vrac.

**Ciboulette:** \$4.00 pour 12 paquets.

**Citrouilles:** \$6.00 à \$7.00 la douzaine.

**Concombre:** à mariner, gros, \$5.00 à \$5.50 le boisseau; à mariner, petit, \$10.00 à \$12.00 le boisseau; sans pépin, type anglais, gros, \$4.00 à \$5.00, moyen, \$3.50 à \$4.00 et petit \$2.50 à \$3.00 pour 12; ordinaires, \$4.50 à \$6.00 pour 6 douz.

**Echalotes:** \$3.00 à \$3.50 les 3 douzaines; \$5.50 pour 4 dz glacés.

**Epinards:** \$4.50 à \$5.00 pour 12 cellos de 10 onces; \$5.00 à \$6.00 le boisseau.

**Chicorée-scarole:** \$3.00 à \$3.50 les 12.

**Haricots:** jaunes \$4.00 à \$5.00 le 20 lb; verts \$5.00 pour 20 lb; verts plats, \$8.00 à \$9.00 pour 25 lb.

**Laitue frisée:** \$4.00 pour 24; romaine, \$4.00 à \$5.00 pour 16; Boston, \$3.50 pour 16; Iceberg, ordinaire, \$5.00 pour 18; la pré-refroidie \$5.50 les 18.

**Maïs sucré:** \$4.00 pour 6 dz.

**Menthe:** \$2.00 pour 12 paquets.

**Panais:** \$6.50 à \$7.00 pour 12 cellos de 2 lb.

**Persil:** \$1.75 à \$2.00 pour 12 paquets.

**Fin de la vente samedi**

**Vente semi-annuelle**

**\$725.**

**universdécor**

Ensemble sectionnel en toile composé de deux chauffeuses, trois angles. Avec ou sans tabouret.  
5 morceaux \$635.  
6 morceaux \$725.

3070, chemin St-Louis, Ste-Foy  
Tel.: 658-0664

8500, boul. Henri-Bourassa (Carrefour Charlesbourg)  
Charlesbourg  
Tel.: 628-9991

555, Route 170 Jonquière  
Tel.: 548-3156

# carrières et professions

POUR FAIRE PARAÎTRE  
VOS ANNONCES  
DANS CETTE PAGE

COMPOSEZ **647-3266**  
OU ECRIVEZ A CARRIERES ET PROFESSIONS  
LE SOLEIL LTEE, C.P. 1547, QUEBEC, QUE. G1K 7J6

Toutes les annonces publiées dans ces pages sous la Rubrique Carrières et Professions sont assujetties à la loi numéro 50. Les emplois annoncés s'adressent donc aux hommes et aux femmes.

**VIBREK INC.**  
Compagnie de Québec, spécialiste dans la fabrication et l'érrection d'éléments de béton précontraints et préfabriqués, recherche:

**ESTIMATEUR DE PROJETS**

**FONCTIONS:**  
A l'aide de plans qu'il se procure auprès des ingénieurs et architectes, estime le coût des contrats.

**EXIGENCES:**  
Cinq (5) années d'expérience dans le domaine de la construction. Nous offrons d'excellentes conditions de travail ainsi que les avantages sociaux usuels.  
Faire parvenir votre curriculum vitae, avant le 15 septembre 1978, à l'adresse suivante:

**VIBREK INC.**  
Directeur du personnel  
74 ouest, boul. St-Joseph  
Charlesbourg, Qué., G2H 1B3  
TEL.: (418) 628-0440

**CAISSIER(E)**  
Temps complet. Expérience pertinente requise. Communiquer avec André Champagne ou Mariette Poisson.

**CAISSE POPULAIRE LAURIER**  
2600, boul. Laurier, Ste-Foy, Qué. G1V 4C3  
TEL.: 658-4870

**SOUSCRIPTEUR TARIFICATEUR**  
Avec 2 à 3 ans d'expérience dans l'assurance générale. Salaire selon expérience et compétence. Si intéressé(e), communiquer avec:

**Mme Murielle Couture**  
L'UNIQUE - 683-1531

**PHARMACIEN(NE) demandé(e)**  
**831-5449**

**METALLURGIE PELCHAT INC.**  
St-Romuald

**DESSINATEUR(TRICE)**

Spécialisé(e) dans la préparation des dessins d'atelier de charpentes métalliques. Un minimum de 10 ans d'expérience est essentiel. Pour informations supplémentaires, communiquer entre 9h et 5h avec:

**M. Côme Labbé - chef-dessinateur**  
839-0653

Nous sommes à la recherche d'une

**secrétaire expérimentée**

ayant une très bonne connaissance des langues française et anglaise, et possédant la sténographie.

La candidate devra travailler en collaboration avec une autre secrétaire, sous l'autorité de directeurs attitrés.

Salaire selon compétence et avantages sociaux attractifs.

Pour rendez-vous, communiquer avec le bureau du personnel, au numéro de téléphone (418) 653-1460.

 **DELTA DES GOUVERNEURS INC.**

**SURINTENDANT DEMANDE**  
Pour prendre charge d'une scierie.

**EXIGENCES:** Connaissances générales et mécaniques de scierie.

**TEL.: (819) 367-2215 (bur.)**  
**(819) 367-2394 (rés.)**

**SECRETAIRE LEGALE**  
Avec expérience, sténodactylo. Haute-Ville. Salaire selon expérience.

Appeler France à:  
**522-5644**

**SECRETAIRES**  
Avec expérience légale, pour bureau d'avocats situé à Ste-Foy. Expérience: (1) 2 ans, (1) 5 ans.  
**651-9900**



demande un(e)

**CONSEILLER(ERE) en DÉCORATION**

avec expérience. Automobile nécessaire. Plan complet d'avantages sociaux.

S'adresser au Service du personnel de Paquet, Centre-Ville, 6e étage.

**MUNICIPALITE DE GRANDE-ENTREE OFFRE D'EMPLOI**

**FONCTIONS:**  
Sous la responsabilité de la Corporation municipale de Grande-Entrée, il devra diriger, planifier, organiser, coordonner, contrôler et administrer un service municipal dont la fonction est de procurer aux citoyens des moyens de se récréer et d'occuper leur temps libre par des activités culturelles, sociales, sportives et de plein air. Animer, dans ce but, les divers groupements de bénévoles, conseiller les autorités municipales et appliquer la politique et les décisions adoptées par celles-ci.

**QUALIFICATIONS:**  
Diplôme d'études collégiales en technique de loisirs, ou toute autre formation équivalente. Toute expérience pertinente sera considérée. Rémunération selon les qualifications et l'expérience. Les personnes intéressées à ce poste devront faire parvenir leur curriculum vitae avant le 16 septembre 1978. 17 heures, à l'adresse:

**BUREAU DU SECRETAIRE-TRESORIER**  
C.P. 58, Grande-Entrée, Iles-de-la-Madeleine, P.Q.

**GERANT(E) demandé(e)**  
Pour salon de coiffure.

Communiquer avec:  
**Mlle Volansky**  
653-9331 — Poste 258

**SECRETAIRE**  
Pour courtier d'assurances générales. Minimum 3 ans d'expérience dans la section des lignes personnelles.  
**527-4398**

 **le coq rôti**

**Hôtesse responsable**

Le nouveau Coq Rôti de Sainte-Foy est à la recherche d'une hôtesse responsable. La candidate recherchée aura la responsabilité de l'engagement et de la formation des téléphonistes, des caissières et des hôtesse de la succursale. Elle sera également chargée de l'accueil et aura la possibilité, si elle le désire, d'agir comme hôtesse de service.

**Traitement:**  
• salaire selon compétence  
• 2 journées de congé par semaine

Les candidates intéressées devront prendre rendez-vous avec:

**M. Normand Lapointe**  
ou numéro 647-2014.

**AVON**

**GÉRANTES DE DISTRICT**

Nous offrons une occasion fort intéressante aux personnes de carrière, désireuses de se joindre au chef de file dans le domaine des cosmétiques. Si vous êtes prête à travailler durement, afin de sélectionner, former et entraîner un personnel de vente, nous aimerions vous rencontrer.

Nous assurons votre formation, nous offrons un excellent salaire, nous fournissons une automobile et nous défrayons vos dépenses.

Cette excellente perspective de carrière vous est offerte dans la région de Québec.

Les représentantes Avon intéressées sont particulièrement invitées à répondre.

Ecrivez immédiatement à:

**M. R. MARTIN**  
Gérant de division  
Les Produits Avon Ltée  
C.P. 8000  
Pointe-Clair, P.Q.  
H9R 4R3

**ASSEMBLEURS ET SOUDEURS**  
Structure d'acier

Recherchons les services d'assemblage-traceurs avec expérience en structure d'acier ainsi que soudeurs possédant une carte classe B du Bureau canadien de la Soudure. Communiquer avec:

**Serge Bernard - 683-2561**  
**STRUCTAL INC.**



**COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE CHAUEAU**

**PROFESSEURS**

à temps plein et à taux horaire

Pour enseigner en soirée à la formation des adultes la mécanique d'usage.

**Qualifications requises:**  
Détenir un diplôme d'études collégiales ou techniques dans une discipline appropriée et posséder trois (3) années d'expérience industrielle. (Une expérience supérieure pourrait compenser pour une scolarité moindre).

Les personnes intéressées feront parvenir leur offre de services à:

**Commission Scolaire Régionale Chauveau, Service du Personnel, 1, avenue Chauveau, Neufchâtel, Qué., Tél.: (418) 842-8451**

**PROGRAMMEUR**

**EXIGENCES:**  
— D.E.C. en informatique et/ou expérience sur mini-ordinateurs à disquettes.  
— Une bonne connaissance de l'anglais.

Faire parvenir curriculum vitae à:

**24, rue des Ormes**  
**Québec, Qué. G1L 1M4**

ou communiquer au numéro  
**628-7126**  
**VEILLEUX & COTE LTEE**

Distributeur exclusif des systèmes Olivetti à Québec



**OFFRE D'EMPLOI INFIRMIERS-INFIRMIERES LICENCIE(E)S**

Sous surveillance médicale administre et opère une clinique de premiers soins, dans les camps forestiers. Prodigue les premiers soins et évacue selon le cas, les travailleurs forestiers blessés. Voit à l'administration, la compilation de statistiques d'accidents, complète les formulaires et enquête sur les accidents. Aide à l'application du programme de prévention des accidents, participe aux réunions de sécurité et exécute tout autre travail pertinent.

**EXIGENCES:** La candidate ou le candidat doit être détenteur d'un certificat d'infirmière ou d'infirmier licencié et devra posséder une licence de chauffeur (A1).

**SALAIRE:** Excellente rémunération selon les qualifications et l'expérience des candidats et avantages sociaux intéressants. Le lieu de travail en forêt se situe de 50 à 100 milles au nord de Forestville, localité située sur la rive nord du St-Laurent, où l'on retrouve les facilités d'une grande ville. Les applications seront traitées confidentiellement. Faites parvenir votre curriculum vitae à l'adresse suivante:

**PAPETERIE REED LTEE**  
Surintendant des Relations Industrielles  
C.P. 600  
Forestville, Co. Saguenay, P.Q. G0T 1E0

**PERSONNEL D'IMPRIMERIE DEMANDE DIRECTEUR DE PRODUCTION IMPRIMERIE**

**Poste:**  
Recherchons une personne motivée techniquement apte à diriger la production de notre entreprise.

**Le candidat:**  
Devra être familier avec les presses Off-Set, la reliure, aussi initié à un poste de supervision dans ce domaine.

**ESTIMATEUR DANS L'IMPRIMERIE**

**Poste:**  
L'emploi consiste à effectuer des relevés de quantités et contribuer à la préparation de soumissions de l'entreprise.

**Le candidat:**  
La personne devra être bilingue, avoir au moins quatre (4) ans d'expérience dans ce genre de travail. Compagnie québécoise, dynamique, en pleine expansion, offrant plusieurs possibilités d'avancement. Demande confidentielle

Faire parvenir votre curriculum vitae à:

**Les Imprimeries Stellac Inc.**  
255, avenue St-Sacrement  
Québec, G1R 4T4  
At.: André Plante

**LE C.L.S.C. DE MATANE RECHERCHE UN PSYCHOLOGUE**

**TERRITOIRE:**  
De Les Mâchins à Baie-des-Sables, desservant une population d'environ 26,000 habitants en milieu rural et semi-urbain.

**FONCTIONS:**  
Sous l'autorité du Directeur Général et au sein d'une équipe multidisciplinaire assumer des pratiques de — consultation individuelle de première ligne (évaluation et traitement court & moyen terme) — voir à la conceptualisation et à l'exécution de programmes de prévention en santé mentale auprès d'individus et de groupes.

**EXIGENCES:**  
— Maîtrise en psychologie et être membre de la C.P.P.Q.

**HEURES DE TRAVAIL:**  
35 heures par semaine.

**TRAITEMENT:**  
Selon l'échelle prévue par la convention collective de travail 1976-77-78-79 des Syndicats affiliés à la Fédération des Affaires sociales Inc. (CSN)

Toute personne intéressée devra faire parvenir sa demande d'emploi accompagnée de son curriculum vitae avant le 20 septembre à minuit à l'adresse suivante:

**C.L.S.C. de Matane**  
A/S du Directeur général  
349, St-Jérôme  
Matane (Québec)  
G4W 2A8



**GERANTS(ES) ASSISTANTS(ES)-GERANTS(ES)**

**GESTION RESTO (1975) INC.**, concessionnaire A&W pour la région de Québec et de Trois-Rivières, est à la recherche de candidats(es) ambitieux(uses) et dynamiques pouvant relever les défis créés par l'expansion de la compagnie. Les candidats(es) intéressés(es) doivent répondre aux critères suivants:

**EXIGENCES:**  
— Expérience de la cuisine.  
— Administration du personnel.  
— Travail à temps plein.  
— Faire preuve de maturité (23 ans et plus).

**AVANTAGES:**  
— Salaire avantageux.  
— Boni trimestriel basé sur les profits d'opération.  
— 3 semaines de vacances payées par année.  
— 2 journées de congé par semaine.  
— Sécurité d'emploi.  
— Plan d'assurance collective.  
— Nombreuses chances d'avancement.

**POSTES DISPONIBLES:**  
Québec et Lévis.

Demandez:

**ROGER ST-CYR ou PIERRE MATTE à:**  
**647-2014**

**SEPT-ILES**  
ville moderne de plus de 37,000 habitants.

**IRON ORE COMPANY OF CANADA**

y opère un concentrateur, une usine de bouletage et un quai de chargement. Nous y offrons présentement une variété de postes dans les domaines suivants pour notre bureau administratif:

- FINANCE
- ADJOINT ADMINISTRATIF
- COMPTABILITE
- INFORMATIQUE
- REDACTEUR
- ANALYSTE DE SYSTEMES TELEPHONIQUES
- PREVENTION ET SECURITE (Sept-Îles et Schefferville)
- INSTRUCTEUR - SOUDURE (Schefferville)

Pour plus de renseignements au sujet des postes disponibles, des avantages sociaux, des conditions salariales, etc... communiquez avec

**M. Serge Bélanger** pour rendez-vous de 09:00 à 17:00

**Montréal** 11-12 septembre  
1245 ouest, Sherbrooke, suite 1650 - 849-6638

**Sherbrooke** 13 septembre  
Aub. des Gouverneurs, 565-0464

**Québec** 14-15 septembre  
Loews La Concorde, 647-2222

 la commission des écoles catholiques de Québec

**PERSONNE RESSOURCE SPECIALISEE POUR LA FORMATION EN INDUSTRIE**

**DANS LE CADRE DES SERVICES DE L'EDUCATION DES ADULTES**

La Commission des Ecoles Catholiques de Québec est à la recherche d'un expert au niveau de la réparation des machines à coudre industrielles.

Le travail consiste à préparer une grille d'évaluation pratique et assister à cette évaluation.

**Durée du travail:** projet de huit (8) à dix (10) heures environ. Le travail pourra être effectué en dehors des heures régulières de travail du candidat ou selon sa disponibilité.

**Taux horaire:** \$16.25/heure

Avoir si possible une expérience pédagogique ou être qualifié dans le domaine.

**COMMUNIQUER AU:**  
Service du personnel  
Commission des Ecoles Catholiques de Québec  
1460, Chemin Ste-Foy  
Québec 6.  
a/s de l'Education des Adultes  
Tél.: 688-7853



**CENTRE DE RECHERCHES POUR LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL**

**Administrateur adjoint de programme**

Le Centre de recherches pour le développement international, corporation publique ayant pour objet de subventionner la recherche effectuée par des institutions de pays en voie de développement, recherche pour son siège, à Ottawa, un administrateur adjoint qui participera au programme d'information scientifique et technique. Les projets qui s'inscrivent dans ce programme portent sur la création de centres et de réseaux d'information en Afrique francophone, et sur l'utilisation de l'information cartographique ou bénéfique du développement. Les questions touchant l'environnement, telles que les sols, l'approvisionnement en eau et l'ingénierie sanitaire, reçoivent une attention particulière.

Le candidat doit avoir un diplôme universitaire — ou l'équivalent — en sciences de l'information ou en cartographie, pédologie, hydrologie, etc. Il est souhaitable qu'il possède quelque expérience des systèmes d'information, manuels et automatisés. Il doit avoir la maîtrise du français (parlé et écrit) et une connaissance pratique de l'anglais.

L'échelle de salaire va de 16,700 à 20,900 dollars.

Les candidats intéressés doivent avant le 18 septembre prochain adresser leur curriculum vitae à:

**L'Agent du Personnel**  
Centre de Recherches pour le Développement International  
B.P. 8500  
Ottawa, Ontario, K1G 3H9.

**SERVICE DU PERSONNEL**  
Réf.: 04-24-05(3)  
Tél.: 296-6691 - Postes 218 - 219

**OFFRE D'EMPLOI**  
2e concours

**POSTE:**  
**Technicien en audio-visuel pour la polyvalente des Baies de Baie-Comeau**

**FONCTION:**  
Procure une assistance technique aux différents services de l'école en participant au choix d'appareils et instruments audio-visuels ou autres et en assurant le fonctionnement et l'utilisation rationnelle de ceux-ci. De plus, l'employé de ce corps peut être appelé à exécuter une variété de travaux techniques dans le domaine de la production audio-visuelle.

**EXIGENCES:**  
Détenir un diplôme d'études collégiales avec champ de spécialisation approprié, ou détenir un diplôme ou une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente.

**TRAITEMENT:** Minimum: \$11,211 Maximum: \$18,018 (Selon scolarité et expérience reconnues)

**FIN DU CONCOURS:** 14 septembre 1978.

**ENTREE EN FONCTION:** La plus tôt possible.

**REMARQUES:**  
Toutes les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leurs documents à l'attention du soussigné en mentionnant le numéro de référence indiqué plus haut.

**LA DIRECTION DES SERVICES DU PERSONNEL**  
**Jean-Marie Boulianne**  
Directeur

**Commission Scolaire Régionale du Rivage**  
275 boul. Lesolais, Baie Comeau  
Oue. C42 172 - (418) 296 6691

# avis légaux·appels d'offres·soumissions

## AVIS PUBLIC

Afin de pouvoir au financement d'opération pour l'exercice financier 78-79, la Commission scolaire Beauport entend emprunter au moyen d'obligations un montant de \$138.000.

- Stimulation de l'économie et soutien à l'emploi 19.150
- Mobilier, appareillage et outillage 45.320
- Projets à caractère physique 67.960
- SOUS-TOTAL: 132.430
- Frais d'émission (environ 4%) 5.550
- TOTAL: \$138.000

Quiconque désire en savoir davantage sur ledit projet pourra se présenter au Centre Administratif de la Commission scolaire Beauport, 3301, boulevard Mgr-Gauthier, Giffard, durant les heures régulières de bureau, de ce jour jusqu'au 25 septembre 1978, en s'adressant au directeur des services financiers.

Gilles Duval,  
Directeur des services financiers  
ce 5 septembre 1978

### MUNICIPALITE DE ST-PHILIPPE-DE-NERI - COMTE DE KAMOURASKA PROJET D'UN SITE D'ENFOUSSEMENT SANITAIRE POUR LES DECHETS SOLIDES DEMANDE DE SOUMISSIONS

La Corporation Municipale de St-Philippe-de-Neri demande des soumissions publiques pour des travaux de construction et de fourniture pour la réalisation du site d'enfouissement sanitaire.

Contrat 78-04 Pour des travaux de construction du chemin d'accès au site.

Contrat 78-05 Pour la fourniture d'un tracteur chargeur sur chenille avec godet tout travaux.

Contrat 78-06 Pour la fourniture et la construction d'un bâtiment servant de garage, de bureau et pour la balance.

Contrat 78-07 Pour la fourniture et la réalisation d'une balance pour camions avec fondation.

Les entrepreneurs peuvent se procurer copie des plans, devis, addenda et formulaires de soumission au bureau de M. PAUL H. HOES, Ingénieur Conseil, 4765, 1<sup>re</sup> Avenue à Charlesbourg, en y faisant parvenir chaque contrat, un dépôt de \$25,00 qui sera remboursé sur remise en bon ordre des documents en dépôt avant le 30 septembre 1978 aux Entrepreneurs qui auront remis une soumission dans les formes et délais prescrits.

POUR ETRE CONSIDERE, TOUTE SOUMISSION DEVA ETRE:

- a) Conforme au devis et faite sur les formules officielles.
- b) Accompagnée d'un chèque certifié pour un montant de 10% de la soumission, faite à l'ordre de la Corporation Municipale de St-Philippe-de-Neri, ou d'un Bon de soumission.
- c) Remise avant huit heures (8:00 P.M.) le mardi 19 septembre 1978, au bureau du soussigné à St-Philippe-de-Neri.

La Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

SIGNE: M. Emilien Bérubé, Sec.-Trés. St-Philippe-de-Neri Date: Le 30 août 1978.

## VILLE DE BEAUPORT avis public

Aux électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables inscrits, le 5 septembre 1978, au rôle d'évaluation en vigueur dans la Ville de Beauport.

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, greffier de la Ville de Beauport:

- 1) Que lors d'une assemblée générale du conseil municipal tenue le 5 septembre 1978, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 78-168, décrétant un emprunt de \$392.437,50 pour effectuer des travaux de voirie dans diverses rues de la Ville, projet 204-14, tel qu'il apparaît au devis annexé audit règlement numéro 78-168.
- 2) Que les électeurs propriétaires ci-dessus visés et s'il s'agit de personnes physiques, qui étaient majeures et citoyens canadiens à la date du 5 septembre 1978 ou qui auront satisfait dans le délai prescrit, aux exigences du paragraphe 3 de l'article 399 de la loi des Cités et Villes, s'il s'agit de corporations, sociétés commerciales ou associations, sont habiles à voter sur ce règlement et à demander par voie de la procédure d'enregistrement prévue aux articles 398a) à 398d) de la loi des Cités et Villes, qu'il fasse l'objet d'un scrutin secret selon les articles 399 à 410 de la même loi.
- 3) Qu'à cette fin, le registre permettant l'enregistrement des personnes habiles à voter, sera accessible au bureau du greffier à l'hôtel de ville situé au 577, avenue Royale, Beauport, de neuf (9) heures à dix-neuf (19) heures, sans interruption, les 25 et 26 septembre 1978.
- 4) Que le nombre requis de demandes enregistrées, pour que le règlement numéro 78-168 fasse l'objet d'un scrutin secret, est de cinq cents (500) et qu'à défaut de ce nombre, le règlement numéro 78-168 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.
- 5) Que toute personne habile à voter sur ce règlement peut le consulter au bureau du greffier, aux heures ordinaires de bureau et pendant les heures d'enregistrement.
- 6) Que le soussigné fera lecture du certificat requis par la loi, donnant le résultat du registre, le 26 septembre 1978, à 19 heures 10 minutes, dans la salle du conseil municipal.

Donné à Beauport, ce sixième jour du mois de septembre mil neuf cent soixante-dix-huit.

Le Greffier de la Ville  
JACQUES SIMONEAU, o.m.a.

## VILLE DE BEAUPORT avis public

Aux propriétaires inscrits, le 5 septembre 1978, au rôle d'évaluation alors en vigueur dans la ville de Beauport, à l'égard d'un immeuble situé dans quelques zones contiguës à la zone 266-1-33.

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, greffier de cette Ville:

- 1) Que lors d'une assemblée du conseil municipal de la Ville de Beauport, tenue le 5 septembre 1978, ledit conseil a adopté le règlement numéro 78-169 intitulé "Règlement amendé le règlement d'urbanisme numéro 77-080 et ayant pour objet de modifier le zonage en vigueur dans la zone industrielle 266-1-33 de la Ville", de manière à remplacer une partie de la zone industrielle 266-1-33 par une zone industrielle 266-1-33 et par une zone commerciale 266-2-24 et de décréter les dispositions spécifiques quant à l'usage et aux normes dans ces zones, ladite zone étant délimitée comme suit: ZONE 266-1-33

Borné au nord par l'axe central de la rue Ardoin et sa prolongation future, à l'est par les lots 440 et 443 faisant partie de la zone 265-C-29, au sud par l'axe central du boulevard de la Capitale, à l'ouest par les lots 580-P, 761-P, faisant respectivement partie des zones 267-C-29 et 258-18.

- 2) Que les propriétaires parmi ceux ci-dessus visés et s'il s'agit de personnes physiques, qui étaient majeures et citoyens canadiens à la date du 5 septembre 1978 ou qui auront satisfait, dans le délai prescrit, aux exigences du paragraphe 3 de l'article 399 de la loi des Cités et Villes, s'il s'agit de corporations, sociétés commerciales ou associations, peuvent demander, par voie de la procédure d'enregistrement prévue aux articles 398a) à 398d) de la loi des Cités et Villes, que le règlement numéro 78-169 fasse l'objet d'un scrutin secret selon les articles 399 à 410 de la même loi, moyennant la présentation au greffier, dans les cinq (5) jours suivant la publication du présent avis, d'une requête signée, pour chaque zone contiguë à la zone 266-1-33 par, au moins, douze propriétaires habiles à voter sur le règlement en question, en raison d'un immeuble situé dans telle zone contiguë ou par la majorité des propriétaires de cette zone contiguë si leur nombre est inférieur à vingt-quatre (24).

Donné à Beauport, ce sixième jour du mois de septembre mil neuf cent soixante-dix-huit.

Le Greffier de la Ville  
JACQUES SIMONEAU, o.m.a.

## VILLE DE BEAUPORT avis public

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, greffier de la Ville de Beauport:

- 1) Que lors d'une assemblée du conseil municipal de la Ville de Beauport, tenue le 5 septembre 1978, ledit conseil a adopté les règlements suivants: Numéro 78-165 modifiant le règlement des déchets; Numéro 78-166 donnant un nom à de nouvelles rues; Numéro 78-167 obligeant à l'érection d'une clôture autour d'un lac artificiel ou lors d'une excavation.
- 2) Qu'il peut être pris connaissance des règlements susdits au bureau du soussigné, durant les heures de bureau.
- 3) Que lesdits règlements entreront en vigueur suivant la loi.

Donné à Beauport, ce sixième jour du mois de septembre mil neuf cent soixante-dix-huit.

Le Greffier de la Ville  
JACQUES SIMONEAU, o.m.a.

## Appel d'offres

Gouvernement du Québec

Les ministères ne s'engagent à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.

### Ministère des Transports

Projet: 107-0118-8 - Terrassement et gravelage sur la route Ste-Irène - Vail-Brillant, dans la municipalité de St-Pierre-du-Lac, comté de Matapédia. Longueur du projet: 3,62 kilomètres.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec et qui auront requis les plans et devis à leur nom. Un versement de \$50,00 non remboursable, à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

Dépôt de soumission exigé: cautionnement de soumission: \$32.000,00 ou chèque certifié: \$16.000,00.

La vente des documents est faite aux adresses suivantes: Service des Contrats, ministère des Transports, 700 est, boul. St-Cyrille (20e), Québec, Qué., G1R 4Y9, ou 255 est, Crémazie, Montréal, P.Q., H2M 1L5. La réception des soumissions est faite à: 700 est, boul. St-Cyrille, (20e), Québec, Qué., G1R 4Y9.

Clôture de la réception des soumissions à: 15:00 heures le mardi, 3 octobre 1978. Le sous-ministre Hugues Morrissette

Projet: 320-0105-8 - Travaux de clôtures de non-accès sur diverses routes, dans diverses municipalités de divers comtés de la région de Québec. Longueur du projet: 4,5 milles.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec et qui auront requis les plans et devis à leur nom. Un versement de \$35,00 non remboursable, à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

Dépôt de soumission exigé: cautionnement de soumission: \$24.000,00 ou chèque certifié: \$12.000,00.

La vente des documents est faite aux adresses suivantes: Service des Contrats, ministère des Transports, 700 est, boul. St-Cyrille (20e), Québec, Qué., G1R 4Y9, ou 255 est, Crémazie, Montréal, P.Q., H2M 1L5. La réception des soumissions est faite à: 700 est, boul. St-Cyrille, (20e), Québec, Qué., G1R 4Y9.

Clôture de la réception des soumissions à: 15:00 heures le mardi, 26 septembre 1978. Le sous-ministre Hugues Morrissette

Projet: 323-0116-8 - Terrassement et gravelage sur la route Beauveville - Ste-Germaine, dans la municipalité de St-François-de-Beauce, comté de Beauce-Nord. Longueur du projet: 3,3 km.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans

la province de Québec et qui auront requis les plans et devis à leur nom. Un versement de \$50,00 non remboursable, à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

Dépôt de soumission exigé: cautionnement de soumission: \$27.000,00 ou chèque certifié: \$13.500,00.

La vente des documents est faite aux adresses suivantes: Service des Contrats, ministère des Transports, 700 est, boul. St-Cyrille (20e), Québec, Qué., G1R 4Y9, ou 255 est, Crémazie, Montréal, P.Q., H2M 1L5. La réception des soumissions est faite à: 700 est, boul. St-Cyrille, (20e), Québec, Qué., G1R 4Y9.

Clôture de la réception des soumissions à: 15:00 heures le jeudi, 28 septembre 1978. Le sous-ministre Hugues Morrissette

Projet: 327-2614-8 - Réparation du pont Mooney situé au-dessus de la rivière Bécancour, sur le chemin Hamilton, dans les municipalités de Inverness et St-Pierre-Baptiste, comté de Lotbinière.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec et qui auront requis les plans et devis à leur nom. Un versement de \$35,00 non remboursable, à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

Dépôt de soumission exigé: cautionnement de soumission: \$18.000,00 ou chèque certifié: \$9.000,00.

La vente des documents est faite aux adresses suivantes: Service des Contrats, ministère des Transports, 700 est, boul. St-Cyrille (20e), Québec, Qué., G1R 4Y9, ou 255 est, Crémazie, Montréal, P.Q., H2M 1L5. La réception des soumissions est faite à: 700 est, boul. St-Cyrille (20e), Québec, G1R 4Y9.

Clôture de la réception des soumissions à: 15:00 heures le mardi, 26 septembre 1978. Le sous-ministre Hugues Morrissette

Projet: 433-0201-8 - Revêtement souple et couche d'osure sur le rang Ste-Anne, la route 11e rang, la route Châtillon, le chemin St-Alexandre et la route 132, dans les municipalités de Ste-Brigitte-des-Saults par, Ste-Perpétue par, La Visitation de la B.V.M. par, St-Zéphirin de Courval par, et St-François-du-Lac par, comté de Nicolet-Yamaska. Longueur du projet: 11,61 kilomètres.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec et qui auront requis les plans et devis à leur nom. Un versement de \$15,00 non remboursable, à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

Dépôt de soumission exigé: cautionnement de soumission: \$25.000,00 ou chèque certifié: \$12.500,00.

La vente des documents est faite aux adresses suivantes: Service des Contrats, ministère des Transports, 700 est, boul. St-Cyrille (20e), Québec, Qué., G1R 4Y9, ou 255 est, Crémazie, Montréal, P.Q., H2M 1L5. La réception des soumissions est faite à: 700 est, boul. St-Cyrille (20e), Québec, Qué., G1R 4Y9.

Clôture de la réception des soumissions à: 15:00 heures le mardi, 26 septembre 1978. Le sous-ministre Hugues Morrissette

Projet: 639-2402-8 - Travaux de galvanisation au zinc des panneaux et des

## LA VILLE DE québec

### APPEL D'OFFRES SERVICE DE L'AQUEDUC

Avis public est, par les présentes, donné que des offres cachetées, endossées:

"Devis et appel d'offres pour la pose et la fourniture des conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial en plus de la construction de la chaussée incluant le pavage, dans les projets de développement Hummel Corporation Ltd, district Duberger et prolongement de la rue Newton, district Les Saules, dans le centre industriel Frontenac (environ 1.300 pieds linéaires de rues et de conduites)", et adressées au greffier de la ville, Hôtel de Ville, Québec, seront reçues jusqu'au vendredi le 22 septembre 1978, à 11h (heure avancée de l'Est). Les soumissionnaires sont priés de noter que le bureau du greffier est habituellement fermé entre 12:30h et 14:00h.

Les intéressés peuvent se procurer les plans, devis et formules de soumission en s'adressant au secrétariat du service de l'Aqueduc, 1125, chemin de la Canardière, Québec.

Un dépôt de vingt-cinq (\$25) dollars sera exigé pour l'obtention des plans et devis. Ce dépôt sera remboursé seulement à ceux qui auront soumissionné et qui auront retourné les documents complets et en bon état dans un délai de deux (2) semaines après l'ouverture des soumissions.

La Ville de Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Dépôt de soumission exigé: chèque certifié de \$25,000 ou un cautionnement de garantie (bid bond).

LE GREFFIER DE LA VILLE  
Antoine Carrier, avocat

Québec, le 1er septembre 1978

### APPEL D'OFFRES VILLE DE SAINTE-MARIE AGRANDISSEMENT DU GARAGE MUNICIPAL

ARCHITECTES: Caouette et Vachon 570 nord, rue Notre-Dame Theford Mines, P.Q.

INGENIEURS EN STRUCTURE: Guy Labbé, Louis Dion & Associés 211 est, Ire Avenue Ville St-Georges, P.Q.

INGENIEURS EN MECANIQUE ET ELECTRICITE: Guy Labbé, Louis Dion & Associés 211 est, Ire Avenue Ville St-Georges, P.Q.

La Ville de Sainte-Marie demande par les présentes, aux entrepreneurs généraux, des soumissions pour les travaux de construction d'un agrandissement à son garage municipal.

Les plans, les devis, les documents contractuels et tout autre renseignement pourront être obtenus au bureau de l'architecte contre un dépôt de cent dollars (\$100) remboursable sur retour des documents.

Les soumissions des entrepreneurs généraux devront être accompagnées d'une résolution autorisant le signataire à présenter la soumission et deuxièmement d'un chèque visé ou d'un cautionnement de soumission valide pour une période de trente (30) jours de la date d'ouverture des soumissions, l'un ou l'autre à l'ordre du propriétaire au montant de dix-huit mille dollars (\$18.000).

A la signature du contrat, le chèque visé ou le cautionnement de soumission devra être échangé contre un cautionnement d'exécution et un cautionnement des obligations pour gages, matériaux et services, chacun égal à 50% du montant du contrat.

Les soumissions des entrepreneurs généraux, complétées en trois (3) exemplaires, déposées dans des enveloppes cachetées et adressées au soussigné, seront reçues au bureau de l'Hôtel de Ville, jusqu'à 15:00 heures, heure locale, le 25 septembre 1978, pour être ouvertes le même jour, à 20:00 heures au même endroit.

Les soumissions des sous-traitants, déposées dans des enveloppes cachetées et adressées aux entrepreneurs généraux avec copie pour l'architecte et copie pour le propriétaire, accompagnées d'une résolution autorisant le signataire à présenter la soumission et deuxièmement d'un chèque visé ou d'un cautionnement de soumission valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours de la date d'ouverture des soumissions, l'un ou l'autre émis à l'ordre du propriétaire pour le montant indiqué ci-dessous, seront reçues au Bureau des Soumissions, Déposé au Québec, 375, rue Verdun, Québec, le 22 septembre 1978, à 15:00 heures, heure locale.

LE PROPRIETAIRE NE S'ENGAGE A ACCEPTER AUCUNE DES SOUMISSIONS REÇUES.

Le propriétaire ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues.

Ville de Sainte-Marie, par: Michel Lambert, gerant municipal le 14 août 1978

### CORPS DE METIERS MONTANT DU CHEQUE VISE OU CAUTIONNEMENT DE SOUMISSION

Plomberie, Chauffage \$2.000,00

Electricité \$2.000,00

L'entrepreneur général a la responsabilité de s'assurer que les sous-traitants qu'il a choisis lui fourniront, à leurs frais, un cautionnement d'exécution et un cautionnement des obligations pour gages, matériaux et services, chacun pour 50% du prix du contrat de la spécialité.

L'entrepreneur général est également responsable du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leurs soumissions.

Le propriétaire ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues.

Le Greffier de la Ville  
JACQUES SIMONEAU, o.m.a.

## CITÉ DE SILLERY

### DEMANDE DE SOUMISSIONS

La Cité de Sillery demande des soumissions pour la fourniture de sel de voirie en vrac.

Les intéressés pourront se procurer une copie de la demande de soumission au bureau du Service des Achats, Hôtel de Ville de Sillery, 1445, avenue Maguire.

Toutes les soumissions seront ouvertes publiquement à compter de 14:00 heures, le 17 octobre 1978, en présence des intéressés à l'Hôtel de Ville de Sillery, 1445 avenue Maguire.

Chaque soumission devra être déposée dans une enveloppe cachetée portant la mention: "Soumission pour fourniture de sel".

La Cité de Sillery ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Le Greffier de la Cité  
Georges Gravel, ing., a.g.

SILLERY, 6 septembre 1978.

## LA VILLE DE québec

### SERVICE DE L'AQUEDUC

Avis public est, par les présentes, donné que des offres cachetées, endossées:

"Devis et appel d'offres pour la pose et la fourniture des conduites d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial en plus de la construction de la chaussée incluant le pavage, dans les projets de développement domiciliaire Patrice-Robichaud, district Charlesbourg-Ouest, et Mont-Châtel, phase X, district Neufchâtel (environ 3.300 pieds linéaires de rues et 3.800 pieds linéaires de conduites)", et adressées au greffier de la ville, Hôtel de Ville, Québec, seront reçues jusqu'au vendredi, le 22 septembre 1978, à 11h (heure avancée de l'Est). Les soumissionnaires sont priés de noter que le bureau du greffier est habituellement fermé entre 12:30h et 14:00h.

Les intéressés peuvent se procurer les plans, devis et formules de soumission en s'adressant au secrétariat du service de l'Aqueduc, 1125, chemin de la Canardière, Québec.

Un dépôt de vingt-cinq (\$25) dollars sera exigé pour l'obtention des plans et devis. Ce dépôt sera remboursé seulement à ceux qui auront soumissionné et qui auront retourné les documents complets et en bon état dans un délai de deux (2) semaines après l'ouverture des soumissions.

La Ville de Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Dépôt de soumission exigé: chèque certifié de \$45,000 ou un cautionnement de garantie (bid bond).

LE GREFFIER DE LA VILLE  
ANTOINE CARRIER, avocat

Québec, le 1er septembre 1978

## ville de SAINTE-FOY avis public

### AMENDEMENT AU REGLEMENT DE ZONAGE 1401

AUX PROPRIETAIRES inscrits, le 5 septembre 1978, au rôle d'évaluation alors en vigueur dans cette ville à l'égard d'un immeuble situé dans les zones RB-6, CA 3, RC-9, RA-B5, PA-4, RA-B4, IC-2, PA-5, RA-B-6 et CA-4 contiguës à la zone RA-A-2.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, que lors d'une séance tenue le 5 septembre 1978, le conseil a adopté le règlement numéro 2232 amendement à l'article 3.1.4 du règlement de zonage #1401 dans le but de créer des dispositions particulières à la zone RA-A-2, à l'endroit du lot 92-72 du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Foy, concernant la marge latérale (Rue Port-Royal, quartier Saint-Foy).

Le secteur de zone RA-A-2 est délimité comme suit: au nord-est, par les lots S.F. 414-260, 414-258, 414-271, 414-309, 414-44, 414-75-1, 99-5-1, 99-5-2, 99-14 à 99-19 inclus, 99-60-1 et 100; au nord-ouest, par l'axe du Canadien national par les lots S.F. 97-108 à 97-113 inclus, 95-38, 95-39, 92-92, 92-93, 92-94, 92-95 et 92-74; au sud-est, par la rue Montbray, par les lots S.F. 99-4, 97-56-3, 97-55, 95-34, 92-3, 92-8 et 92-1; et au sud-ouest, par les lots S.F. 91-28-91-30, 91-31, 91-32, 91-33, 91-39, 91-12 à 91-18 inclus, 91-24, 91-25, 92-74, 97-113 et 97-117-2.

QUE les propriétaires parmi ceux ci-dessus visés et, s'il s'agit de personnes physiques, qui étaient majeures et citoyens canadiens à la date du 5 septembre 1978, sont habiles à voter sur ce règlement numéro 2232 et à demander, par voie de la procédure d'enregistrement prévue aux articles 398a) à 398d) de la Loi des Cités et Villes, que ledit règlement 2232 fasse l'objet d'un scrutin secret, moyennant la présentation d'un avis, d'une requête signée, pour chaque zone contiguë à la zone RA-A-2, par au moins douze propriétaires habiles à voter sur le règlement en question en raison d'un immeuble situé dans telle zone contiguë ou par la majorité des propriétaires de cette zone contiguë si leur nombre est inférieur à vingt-quatre.

Donné à Sainte-Foy, ce 6e jour de septembre 1978.

Le greffier-adjoint de la Ville,  
René Dampousse, o.m.a.

### AMENDEMENT AU REGLEMENT DE ZONAGE 190

AUX PROPRIETAIRES inscrits, le 5 septembre 1978, au rôle d'évaluation alors en vigueur dans cette ville à l'égard d'un immeuble situé dans les zones PA-101, RA-B-108, /B-109, RA-B-110, CA-102, RA-C-105 et PB-106 contiguës à la zone RA-A-101.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, que lors d'une séance tenue le 5 septembre 1978, le conseil a adopté le règlement numéro 2235, amendement au chapitre 8 du règlement de zonage numéro 190 dans le but de créer des dispositions particulières à la zone RA-A-101 concernant la marge latérale à l'endroit du lot 535-88 du cadastre officiel de la paroisse de l'ancienne Lorette (Quartier Laurentien).

Le secteur de zone RA-101 est délimité comme suit: au nord-ouest, par la rue St-Vincent, par les lots A.L. 537 n.s., 535 n.s. et 533 n.s.; au nord-est, par la rivière du Cap-Rouge, par le boulevard St-Yves, par la rue Abbé Pierre et par le lot A.L. 535 n.s.; au sud-est, par la rue Huot, par la rue Jules-Verne et par les lots A.L. 548-4-4, 543-1 et 543-2; et au sud-ouest, par les lots A.L. 538 pte, 558-42, 558-37, 558-22 à 558-35 inclus, 558-16, 558-17, 555-319, 555-4 et 555-6-1.

QUE les propriétaires parmi ceux ci-dessus visés et, s'il s'agit de personnes physiques, qui étaient majeures et citoyens canadiens à la date du 5 septembre 1978, sont habiles à voter sur ce règlement numéro 2235 et à demander, par voie de la procédure d'enregistrement prévue aux articles 398a) à 398d) de la Loi des Cités et Villes, que ledit règlement 2235 fasse l'objet d'un scrutin secret, moyennant la présentation au soussigné, dans les cinq jours suivant la publication du présent avis, d'une requête signée, pour chaque zone contiguë à la zone RA-A-101, par au moins douze propriétaires habiles à voter sur le règlement en question en raison d'un immeuble situé dans telle zone contiguë ou par la majorité des propriétaires de cette zone contiguë si leur nombre est inférieur à vingt-quatre.

Donné à Sainte-Foy, ce 6e jour de septembre 1978.

Le greffier-adjoint de la Ville,  
René Dampousse, o.m.a.